



Confédération paysanne
de la Drôme

INFORMATIONS SYNDICALES

· La mauvaise Herbe ·

Journal des paysans et paysannes de la Drôme

N° 168 - Avril 2026 - 4 €



14 janvier 2026, mobilisation au Ministère de l'Agriculture - Photo : Confédération paysanne

La cogestion, ça nous GAV !

(GAV : garde-à-vue)

Les atteintes profondes à la démocratie ne cessent de se multiplier. Le 14 janvier dernier, nous étions 52 paysannes et paysans à être arrêté-es pour avoir eu l'« audace » de pénétrer dans les locaux du Ministère de l'agriculture (DGPE) à Paris afin d'y dénoncer les atteintes à l'agriculture paysanne et à la souveraineté alimentaire dans l'hexagone et dans les Outre-Mer. L'entrée dans l'enceinte du bâtiment s'est faite en douceur, nous avons collé quelques stickers, déroulé des banderoles et pris la parole devant de nombreux journalistes, prévenus en amont de notre mobilisation. Difficile donc de faire une action syndicale plus tranquille, surtout dans cette période de colères paysannes où blocages et dégradations étaient plutôt la norme.



Deux poids deux mesures : à bas la cogestion !

La veille, 350 tracteurs de la FNSEA et JA se regroupaient devant l'Assemblée Nationale et se voyaient reçus par Annie Genevard. Mais le jour de notre action, notre chère Ministre de l'Agriculture a plutôt décidé de porter plainte pour dégradations (lesquelles ?)

et d'envoyer la police pour nous déloger. Difficile de faire plus méprisant envers la pluralité syndicale et d'assumer sans complexe le modèle de cogestion entre l'État et la FNSEA. Deux poids, deux mesures. Nous voilà donc nassé-es par la police et sortis par la force dans la rue. La BRAV-M, la brigade de répression de l'action violente motorisée, a même été envoyée... Nous pensions que ce déploiement de force complètement disproportionné s'arrêterait là et que nous allions repartir tranquillement dans nos pénates. Mais non, pour bien bafouer la liberté syndicale et tout faire pour qu'elle cesse de s'exprimer, il faut aussi intimider les militant-es pour qu'iels réfléchissent deux fois avant de recommencer.

Une fois entre les mains de la police, comme toujours, il ne nous reste plus qu'à subir toute une série d'humiliations en ravalant notre rage. Nous sommes aligné-es dans la rue et collé-es au mur pour être fouillé-es au corps (d'affreuses images de rafles nous viennent forcément à l'esprit) et entassé-es dans des fourgons qui nous emmènent au commissariat. Là nous sommes



SOMMAIRE

LA VIE DU SYNDICAT

pages 3 à 9

Les groupes locaux
Relations Conf' et CR
France Services Agriculture
Duplomb, c'est toujours non !
Pesticides et santé
Pollution des eaux
au S-métolachlore
Procès des pesticides interdits
Bulletin des représentations

Bilan de l'AG du 24 mars p.24

QUESTIONS SOCIALES

pages 10 à 12

Les droits et la place des
femmes en agriculture
Accueil des migrants saisonniers
avec l'association A4

INSTALLATION - FONCIER TRANSMISSION

pages 13 à 16

Agro en lutte
Nos référents foncier
Rencontre à la SAFER
Une préemption partielle
inacceptable

AGRICULTURE PAYSANNE

pages 16 à 18

Indemnisation des dégâts
aux cultures
Ferme ouverte sur les municipales
Le SAGE de la rivière Drôme

PORTRAIT PAYSAN

pages 19 et 20

Pierre Biquez

INTERNATIONAL

pages 21

Le conflit au Moyen-Orient

ÉVÈNEMENTS & ANNONCES

pages 22 et 23

à nouveau fouillé-es, mais quasiment nu-es cette fois, avant d'être entassé-es dans des cellules collectives. Heureusement que la camaraderie qui nous unit est là pour atténuer la forte odeur de pisse... Il ne nous reste plus qu'à essayer de dormir un peu, sur ce mauvais tapis de sol posé par terre, le nez dans les chaussettes des camarades. Dans la nuit, la visite de trois député-es exerçant leur droit de visite des lieux de privation de liberté nous rappelle vaguement que certains droits sont encore respectés. Pour Guy Albert, un camarade de Martinique, la nuit a été longue et pénible. Ses nombreuses réclamations pour obtenir son traitement médical et un appareil dont il a besoin pour dormir n'ont rien donné, si ce n'est un aller-retour stupide aux urgences, menotté et surveillé par un flic. C'est la procédure...

Le matin, après un mauvais biscuit sans café, nous passons les un-es après les autres devant l'officier de police judiciaire pour écouter ses questions, auxquelles on ne répond pas. C'est l'occasion de voir le nom du premier syndicat de police « Alliance », ouvertement proche de l'extrême droite, affiché partout...

Vers midi nous sortons au compte goutte, accueilli-es par une formidable équipe de camarades qui prennent soin de nous.

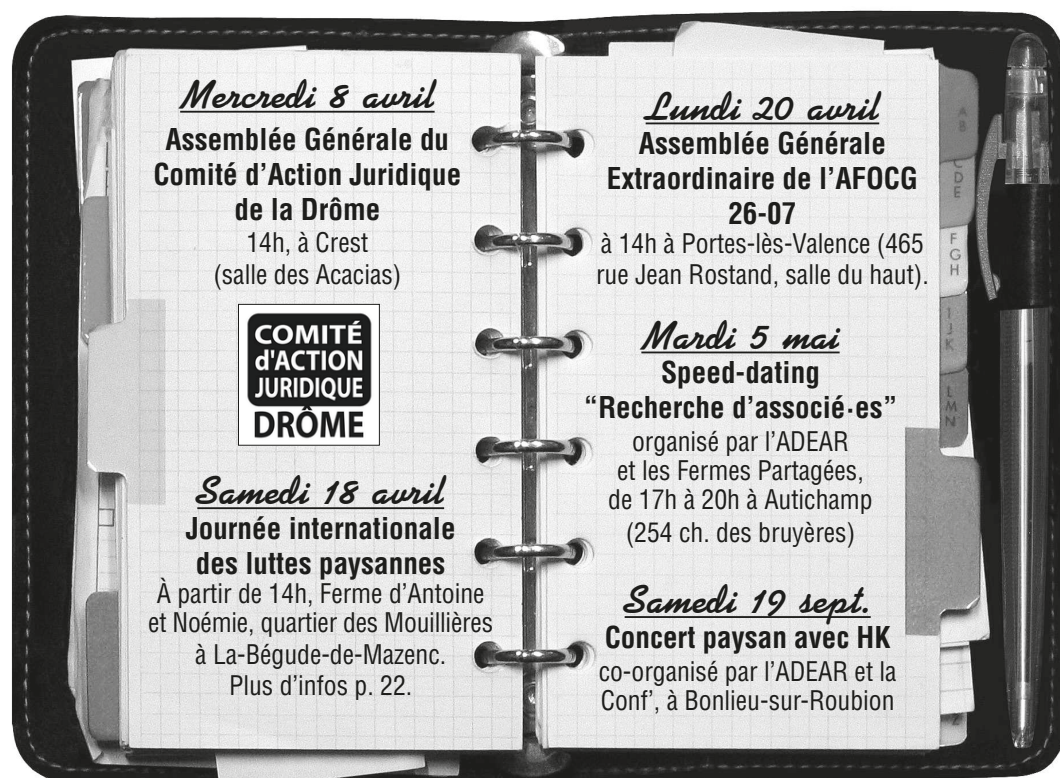
Ce qu'il faut retenir de tout ça est inquiétant. La liberté syndicale est bien fragile et bien relative. Fanny, Stéphane et Thomas, nos trois porte-paroles nationaux, faisaient

partie des 52. Imagine-t-on Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, collé au mur par les flics et passant la nuit en cellule ? Bien sûr que non, et quoiqu'il fasse. Et quand on voit les pratiques de la police et la proximité idéologique d'une grande partie de ses membres avec les idées d'extrême droite, il y a matière à s'inquiéter pour la suite.

Même si nous avons passé un mauvais moment en garde à vue, nous n'avons subi rien d'autre que des humiliations, largement atténuées par le fait que nous les avons vécues collectivement, avec le soutien juridique de la Conf' et avec la certitude que nous ne serions pas inquiété-es davantage. Mais cela ne doit pas nous faire minimiser ce qui s'est passé : l'État a délibérément voulu réprimer notre syndicat et bafouer un droit fondamental en démocratie. Et n'oublions pas que les atteintes à la liberté, les violences et les humiliations policières sont d'autant plus fréquentes et exercées en toute impunité que les personnes sont isolées, vulnérables, précaires, racisées. Rappelons d'ailleurs que la grande force de la Conf' c'est son collectif : pendant que les 52 paysan-es roupillaient tranquillement en cellule, nos fermes et nos points de vente étaient gérés par nos associé-es, compagnes et compagnons, enfants, copains et copines, collègues. Et ça, les flics ne nous l'enlèveront pas !!

*Christophe Morantin,
paysan à Glandage*

Agenda



Mercredi 8 avril

**Assemblée Générale du
Comité d'Action Juridique
de la Drôme**

14h, à Crest
(salle des Acacias)

**COMITÉ
D'ACTION
JURIDIQUE
DRÔME**

Samedi 18 avril

**Journée internationale
des luttes paysannes**

À partir de 14h, Ferme d'Antoine
et Noémie, quartier des Mouillières
à La-Bégude-de-Mazenc.
Plus d'infos p. 22.

Lundi 20 avril

**Assemblée Générale
Extraordinaire de l'AFOCG
26-07**

à 14h à Portes-lès-Valence (465
rue Jean Rostand, salle du haut).

Mardi 5 mai

**Speed-dating
"Recherche d'associé-es"**

organisé par l'ADEAR
et les Fermes Partagées,
de 17h à 20h à Autichamp
(254 ch. des bruyères)

Samedi 19 sept.

Concert paysan avec HK
co-organisé par l'ADEAR et la
Conf', à Bonlieu-sur-Roubion

La vie du Syndicat

Les groupes locaux de la Conf' Drôme Cinq groupes locaux vous accueillent !



Depuis le lancement des groupes locaux en juillet 2025, cinq groupes ont été formés sur les territoires du département éloignés du bureau central de Crest.

Au total, 19 rencontres ont eu lieu sur les neuf derniers mois, selon des périodicités propres à chaque groupe. Ces rencontres sont avant tout un espace de partage d'informations entre collègues. C'est aussi le lieu pour initier des réflexions, actions communes, destinées à faire vivre l'agriculture paysanne.

Les groupes sont ouverts à toute personne souhaitant partager un moment avec ses collègues.

Venir découvrir les groupes locaux aux prochaines rencontres :

- Nord Drôme : le mardi 7 avril à 19h à Hauterives
- Plaine de Valence : le lundi 20 avril à 19h30 à Montélier
- Diois : mardi 21 avril à 19h à Barnave
- Nyonsais & Baronnies : mercredi 29 avril à 19h30 (lieu à définir)

Marine Quéret, animatrice

Contact : 07 66 88 64 56 / 26@confederationpaysanne.fr

Groupe local du Diois

Depuis la proposition à l'AG de la Conf Drôme, l'an passé, de se réunir en comités locaux, une dizaine de paysan-nes se retrouve chaleureusement, presque tous les mois, à la Ferme de La Louine à Barnave, Haut Diois. On y trouve des inconditionnel-les et de nouvelles têtes.

Sans beaucoup d'organisation, en communiquant sur un groupe Signal, des ordres du jour sont proposés. Pour les quelques rendez-vous auxquels j'ai participé, on y fait des découvertes (collectif Semences Décoloniales...), on se tient au courant des infos et problématiques locales (viticulteurs à la coop, abattoir du Diois, bassines Dioises...), on se fait des points mobilisations (DNC, POSEI...), on rencontre de nouvelles personnes, leurs projets, etc...

Pour moi ce rendez-vous brise un peu mon isolement géographique et social, ça fait du bien de se rappeler que d'autres, proches, se préoccupent des mêmes choses, comprennent nos galères.

Mais vite la soirée est bien entamée, chacun-e rentre chez soi : il y a de la route, des fois des enfants et, demain, du boulot. J'essaierai de ne pas rater la prochaine rencontre !

*Ahn Morlier, éleveuse à Aucelon
membre du Comité Départemental*

Nord Drôme : Le groupe local Idéal !

Nous étions une petite dizaine de paysans et paysannes du nord Drôme à nous asseoir autour d'une table lors de la dernière AG de la confédération paysanne à Châteauneuf-sur-Isère. Regroupés par zones géographiques, l'idée était de faire connaissance, et peut-être d'initier une dynamique autour d'un nouveau groupe local. Les discussions vinrent clarifier ce premier point : l'envie était là ! Restait à s'organiser, commencer à définir les modalités, esquisser ensemble des premiers projets...

Et ce fut rapidement chose faite pour finalement arriver au mode de fonctionnement suivant : une rencontre un mois sur deux, autour d'une belle tablée, à Hauterives au sein des locaux de l'association de producteurs bio du marché de l'idée halle paysanne. Une vingtaine de personnes s'y impliquent dorénavant.

Cette première dynamique est venue se concrétiser avec l'occupation réussie le samedi 22 novembre 2025 du Leclerc de Saint Paul-lès-Romans dans le cadre de notre opposition aux traités de libre échange en général et notamment à celui de l'UE et du MERCOSUR.

Le groupe souhaite maintenant notamment travailler sur la question de la sécurité sociale de l'alimentation à travers une soirée qui s'organisera fin mars ou début avril. Les idées sont nombreuses et l'énergie est là, alors n'hésitez pas à nous rejoindre !

Pierre Biquez, paysan à Hauterives

La vie du Syndicat

Relations entre la Conf' et la CR

Les rapprochements de terrain avec la Coordination Rurale (CR) qui ont récemment eu lieu ont fait naître des questionnements et des inquiétudes dans notre réseau, mais aussi, et surtout, chez certains de nos partenaires politiques.

Nous essayons ici de prendre un peu de distance sur ce qu'il s'est passé pour l'analyser, le questionner et proposer un positionnement au réseau.

Le contexte, élément central

Dans le contexte de gestion sanitaire de la Dermatozoonose Nodulaire Contagieuse (DNC), ont émergé depuis le terrain, des actes collectifs de résistance pour s'opposer aux abattages totaux, d'abord en Savoie, puis dans les départements concernés par l'épidémie. CR et Confédération paysanne nous sommes retrouvés côte à côte dans une même cour de ferme, sur un même lieu de résistance. On partageait un objectif commun de circonstance : la fin de l'abattage total. Il y avait urgence face à l'abattage total des troupeaux qu'il fallait faire tomber pour redonner un souffle de vie aux éleveur-euses, faire tomber l'anxiété dans les fermes pour construire ensuite des propositions pour une autre politique sanitaire. Cette lutte commune n'était pas une finalité.

Abattre nos troupeaux, c'est nous déposséder d'un « outil » de travail vivant, d'un rapport sensible inhérent et vital à l'exercice du métier. C'est dévaloriser notre travail de domestication, de sélection face à la rationalisation productiviste de la zootechnie.

Alors que pour l'Etat, la mise à mort n'est qu'un dégât collatéral des politiques économiques. Il était donc urgent de bouger, et d'autant que nous avions aussi une revendication commune : le refus de l'accord de libre-échange UE-Mercosur. Dans la Drôme, nous avons fait

une action commune avec des militant-es de la FNO et de la CR au printemps 2024 devant deux supermarchés de Crest pour dénoncer les accords de libre échange avec la Nouvelle Zélande.

Nous sommes donc complètement légitimes dans notre mission de syndicat agricole et cela renforce l'ancrage de la Conf' dans le monde agricole. Notre présence aux côtés des éleveur-euses dès les premiers blocages, la construction collective d'un positionnement solide et argumenté a permis à notre syndicat de retrouver une forte légitimité au sein du monde agricole.

Qu'aurait-on pensé si la Conf' n'avait pas été présente dans cette lutte ? Pour les raisons précédemment citées, c'était invisable. Cela reviendrait à laisser la lutte pour l'intérêt commun à la CR, leur laisser tout le champ médiatique d'expression. Ça reviendrait à accepter le sort des éleveur-euses et abdiquer...

Rappelons en premier lieu qu'il n'y a aucun déni, au sein de la Confédération paysanne, sur ce qu'est la Coordination rurale. Nous connaissons son histoire, la complexité de sa constitution, son absence de cohérence et son hétérogénéité territoriale, mais aussi et surtout ses accointances avec des partis politiques et/ou des figures d'extrême droite.

Pour autant, dénigrer systématiquement ses membres à grand coup de qualificatifs stigmatisants ne fait que renforcer leur sentiment d'ostracisation et peut se révéler contre-productif. Nous avons déterminé que, dans ce combat, il nous fallait être un trait d'union dans les campagnes et parler au plus grand nombre.

La conf reste et restera un syndicat antifasciste, antiraciste, anti agro industrie, pour l'agriculture paysanne et la défense de l'environnement et des mangeurs... Nous continuerons de nous opposer à la CR sur ces aspects, et bien d'autres...

On veut bien défendre ensemble les vaches, mais on n'a pas élevé les cochons ensemble !

Vincent Delmas, paysan à Salettes

Motion FSA : encore un déni de démocratie à la Chambre d'agriculture !

Les élus de la Conf' à la Chambre d'agriculture de la Drôme souhaitent proposer une motion relative à France Services Agriculture (FSA). Le bureau n'a même pas daigné présenter cette motion en séance.

La Loi d'Orientation Agricole votée en 2025 prévoit la transformation profonde des dispositifs d'accompagnement à l'installation et à la transmission agricole, avec la fin des PAI¹ et la mise en place de France Services Agriculture en janvier 2027. Le dispositif FSA s'articulera autour d'un Point d'Accueil Départemental Unique piloté par les Chambres d'Agriculture et d'un réseau de structures d'accompagnement agréées.

Le directeur de la Chambre a argué que notre motion arrivait trop tôt puisque ni les financements ni la procédure d'accréditation des structures d'accompagnement n'étaient encore connus. Mais la Conf' considère justement que c'est maintenant qu'il faut faire pression. La loi impose explicitement le respect du plura-

lisme, la présence d'acteurs diversifiés, la transparence et une gouvernance démocratique. La phase test 2026 doit garantir l'implication pleine et entière de toutes les structures déjà engagées dans l'accompagnement à l'installation-transmission (on pense notamment à l'ADEAR). Et elle doit permettre d'identifier collectivement les bonnes pratiques et les besoins budgétaires pour une généralisation réussie en 2027.

Dans cette motion, nos élus demandent :

- la garantie du pluralisme à tous les niveaux,
- un dispositif public, neutre et non marchand,
- des financements équitables et suffisants,
- une construction d'outils collective et transparente.

Une concertation doit avoir lieu avec plusieurs structures partenaires de la Conf'. Affaire à suivre !

*Mirela Lombardi, élue Chambre, maraîchère au Grand Serre
Erwan Le Texier, arboriculteur à Félines-sur-Rimandoule*

1 - Point Accueil Installation

La vie du Syndicat

Duplomb : c'est toujours Non

Quand c'est non, c'est non... monsieur le sénateur Duplomb ! Piétinant la pétition historique aux deux millions de signatures, le sénateur insiste pour réintroduire les néonicotinoïdes et fait même une « tournée » dans toute la France pour défendre le modèle agro-industriel. Il est ainsi venu dans la Drôme, invité par la FDSEA pour célébrer le bilan désastreux pour l'agriculture, les sols, l'environnement... Mais les paysans et les citoyens n'ont pas hésité à se mobiliser pour défendre leur avenir.



7 février 2026 à Valence, mobilisation contre la proposition de loi Duplomb II

Vous avez un anniversaire à fêter ? Pourquoi ne pas inviter... le sénateur Duplomb ? C'est en tout cas l'idée atterrante qu'a eu la FDSEA de la Drome... Il faut dire que c'était pour les 80 ans du syndicat et donc de sa cogestion désastreuse de l'agriculture en France. Le sénateur était ainsi un invité tout désigné : le promoteur d'un modèle qui tue les agriculteurs, détruit les sols, s'accapare l'eau et se moque de l'avis et de la santé des consommateurs.

Un modèle à bout de souffle

En l'invitant, la FDSEA de la Drôme confirmait, si quelqu'un avait encore un doute, sa place de syndicat défendant l'agro-chimie. Mais elle allait plus loin, en montrant son mépris des médecins, des scientifiques, des victimes des pesticides, des organisations environnementales et des syndicats qui ont tous exprimé leur opposition. L'ironie était à son comble, lorsque le sénateur était même qualifié dans la presse « d'invité porteur d'espoir » (Non, ce n'est pas un article du Gorafi, mais bien la Une de L'Agriculture Dromoise, 5 février 2026).

Quel message les membres de la FDSEA de la Drôme ont-ils envoyé avec cet anniversaire ? Certainement pas l'espoir ! Le message qu'en 80 ans ils n'ont pas su évoluer avec les enjeux de la profession ? Qu'ils n'ont pas su relever les défis environnementaux auxquels font face les agriculteurs ? Qu'ils sont de moins en moins à l'écoute du public et de la société ? En bref, qu'ils soufflaient 80 bougies... avec un modèle à bout de souffle !

Dans la rue pour défendre un autre modèle

Le sénateur Duplomb a un mérite : il fédère... Contre lui ! Le 7 février dernier, une semaine après sa venue dans la Drôme, plus de 200 personnes sont (re)descendues dans la rue aux côtés de la Conf' : des associations paysannes, des organisations environnementales, des collectifs de victimes de l'agro-chimie, des citoyen-nes ainsi que des organisations de santé publique, unies pour défendre un système agricole et alimentaire respectueux du vivant, de la santé et de celles et ceux qui produisent et se nourrissent.

En ligne de mire des manifestant-es : les nouvelles propositions du sénateur notamment pour réautoriser (encore) les néoni-

cotinoïdes, dont l'acétamipride. Mais aussi de manière plus générale, le projet de loi « d'urgence agricole » du gouvernement, censé répondre à la colère des agriculteurs, mais surtout piloté par la FNSEA. Un texte régressif, exclusivement porté par des intérêts économiques privés, visant à augmenter la compétitivité des exploitations agricoles en favorisant leur agrandissement, amplifiant de fait la disparition des paysannes et paysans. La loi Duplomb, les accords de libre-échange et les nouvelles lois d'urgence ne font que soumettre davantage nos fermes à la concurrence internationale, au lieu de les protéger face à celle-ci et de répondre aux enjeux de revenu paysan, de renouvellement des générations, d'adaptation au changement climatique, de protection de la biodiversité et de qualité de l'alimentation.

Pour la Souveraineté Alimentaire

La pétition qui a rassemblé les signatures de plus de 2 millions de citoyen-nes opposé-es à cette loi est venue confirmer ce que la Confédération paysanne dénonce depuis des mois : cette loi n'a pas de légitimité démocratique. Les signataires appellent de leurs vœux la souveraineté alimentaire, telle qu'elle a été définie par le mouvement international de La Via Campesina : le droit des populations à choisir démocratiquement leur alimentation et leur agriculture, sans dumping vis-à-vis des pays tiers.

Paysans et paysannes, citoyennes et citoyens, décidons par nous-mêmes de ce que nous produisons et de ce que nous mangeons !

Alain Sousa, maraîcher à Chateauneuf-sur-Isère

Contre Duplomb II, Pétition II !

En 2025, nous étions plus de 2 millions à dire non à la loi Duplomb. En 2026, nous sommes toujours là ! Alors que la pétition contre la loi Duplomb a été débattue le 11 février à l'Assemblée nationale, et qu'une nouvelle proposition de loi « Duplomb II » arrive déjà, nous appelons les paysan-nes et les citoyen-nes à se mobiliser ! Une pétition circule déjà contre cette nouvelle loi :

<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-5103>

La vie du Syndicat

Pesticides et santé Loi Duplomb, danger à l'horizon

La loi « Duplomb et Menonville », du nom des sénateurs de Haute-Loire et de la Meuse, que la pétition des deux millions de signatures a fait reculer en 2025 sur le néonicotinoïdes et acétamipride, revient par la petite porte et avec de nouvelles implications.

Nous avons tous compris que la main d'écriture de ces sénateurs était tenue par les dirigeants des groupes Avril (dont Fédération des Oléoprotéagineux - FOP), Tereos (groupe sucrier) et les industriels coopératifs et privés des Viandes et Lait, tous consanguins avec la FNSEA et alliés de la finance et des oligarques de l'Agroalimentaire (source Ouest-France du 18/03/26).

1) Le volet dérégulation des installations classées en filières élevage, par **les relèvement des seuils d'autorisation en nombre de places**, étend l'impérieuse nécessité pour ces géants des oléoprotéagineux et céréales de garantir le développement des fermes usines d'élevages concentrationnaires dépendant à 100% des flux d'approvisionnement de matières premières végétales pour les nourrir (dont les oléoprotéagineux). Le porc et la volaille étant le moyen le plus sûr pour lier usine d'aliments et outils de production végétale industrielle.

2) Le second volet indispensable à ce plan de développement de giga-fermes c'est **la restauration à tout prix des moyens de**

production dédiés : foncier, engrais et pesticides. Restauration voulant dire abattre les barrières des normes au maximum : l'argument c'est la compétitivité.

Depuis la guerre en Ukraine et la réorganisation des routes et marchés des denrées végétales et des hydrocarbures, tous l'arsenal agro-dépendant (énergie, engrais, pesticides...) de ces fermes voient leur coût repartir à la hausse et se mettent en danger dans les régions de rendements dits « intermédiaires », qui subissent des aléas climatiques très marqués.

La défense du trio « engrais, pesticides et semences », au cœur de la fuite en avant, dépendra donc de l'effacement de leurs impacts ! Bien connue depuis 25 ans avec les nitrates et les pollutions des eaux, c'est la même technique qui est utilisée pour les pesticides : la « post-vérité » qui remet en cause les chercheurs lanceurs d'alerte, les agences publiques d'évaluation, les principes de précaution et de prévention... Et qui permet aussi de décrédibiliser les agriculteurs malades (ils n'appliqueraient pas les règles d'usage !), ou les agricultures paysannes et bio, économes et écologiques, ainsi que les réseaux de soutien. Mais après la malbouffe et la destruction des écosystèmes, les citoyens de toutes classes sociales ouvrent les yeux et dénoncent les atteintes du modèle agro-industriel sur la santé !

Ce même scénario de la post-vérité, avec en prime l'accusation portant sur les consommateurs de tabac et alcool, est utilisé pour justifier la dégradation de notre santé. Mais ça ne tient plus. Tous aujourd'hui, même les plus jeunes, même les fœtus dès

Relèvement des seuils des installations classées

Espèces	Déclaration <i>Simple déclaration en préfecture</i>	Enregistrement <i>Demande d'autorisation préfectorale simplifiée (ni étude d'impact ni enquête publique)</i>	Autorisation <i>Demande d'autorisation préfectorale + tenue d'une simple permanence</i> <i>(auparavant étude d'impact + enquête publique)</i>
Veaux boucherie/bovins engraissement	50-500 animaux <i>(auparavant jusqu'à 400 animaux)</i>	501-800 animaux	Plus de 800 animaux
Vaches allaitantes	A partir de 100 vaches		
Vaches laitières	50-200 vaches <i>(auparavant jusqu'à 150)</i>	201-400 vaches	Plus de 400 vaches
Porcs >30kg			3 000 emplacements <i>(auparavant 2 000)</i>
Truies			900 truies <i>(auparavant 750)</i>
Poulets			85 000 <i>(auparavant 40 000)</i>
Poules pondeuses			60 000 <i>(auparavant 40 000)</i>

Nombres de fermes concernées par l'élévation du seuil d'enregistrement : **2 101 fermes en bovins (allaitants et lait)**

Nombres de fermes concernées par l'élévation du seuil d'autorisation : **3 660 fermes (porcs et volailles)**

La vie du Syndicat

leur conception, nous portons les pathologies d'un exposome généralisé ultra-toxique, dont les pesticides et les polluants éternels sont mesurés partout, dans l'eau, les corps, et l'air..

Même les métabolites de ces composés (molécules d'évolution dans les milieux, issues des poisons non par dégradation mais par recombinaisons) s'installent durablement dans les sols et dans l'eau, au point qu'ils peuvent être plus dangereux que la molécule d'origine (exemple du métabolite du Chlorotalonil). Il faut noter aussi que les travaux sur les nourrissons montrent que les nitrates dans l'eau fonctionnent comme un activateur de neuro-dégénérescences. Et que des perturbateurs endocriniens, communs à quasi tous les pesticides, se stockent dans les graisses... sachant que le cerveau est essentiellement composé de corps gras et que les barrières méningées sont poreuses ! Même en arrêtant les pesticides aujourd'hui, certaines de ces molécules resteront présentes encore des dizaines d'années. Pour exemples, l'Atrazine, retrouvée dans les nuages au-dessus du Puy de Dôme en Octobre 2025 ; ou le Lindane, pourtant interdit depuis 1998, et présent dans tous les prélèvements dans

l'air des Pays de Loire en 2024, avec 40 autres molécules pesticides, pour les mesures en plaine, en bocage ou en ville !!

Nous en sommes donc là messieurs Duplomb, Menonville et Rousseau, et votre projet de loi rend l'exercice du métier mortifère pour ceux qui y travaillent réellement (paysan-nes et salarié-es); de même qu'il rend la vie impossible aux millions de personnes atteintes de cancers, du fait d'une exposition active ou subie aux pesticides.

Aujourd'hui, ce sont bien plus que vos contradicteurs qui se soulèvent, ce sont tous-tes les citoyen-nes, car dans chaque famille il y a ces aidant-es et ces malades qui s'informent et réclament une justice sociale.

Pour en savoir un peu plus et vous enrichir, différemment, nous vous donnons rendez-vous le 4 avril à Paris pour le Printemps Bruyant, pour monter en compétence et compassion !

Heulin Etienne Conf 49

Commission Pesticides - Commission Droits Sociaux

La pollution des eaux au S-métolachlore

En 2023, j'écrivais au ministre de l'agriculture pour l'interpeller sur le S-métolachlore (voir extraits ci-dessous). Hier comme aujourd'hui, les firmes agro-chimiques voient leur intérêts protégés par des hommes et des femmes, naviguant au sein des structures du pouvoir avec des postes dans l'exécutif, l'appareil législatif ou les agences et chambres consulaires, suivant leur propre agenda de carrière, de pouvoir et d'argent. L'invitation de M. Duplomb par la FDSEA de la Drôme (voir article p.5) est le même exemple que celui de M. Fesneau en 2023, invité par la FNSEA. Ce lobbying pour le compte des firmes multinationales Bayer-Monsanto, ChemChina (Syngenta), Cortera (Pioneer, Brevant) BASF, brevetant le vivant et vendant des « semences à herbicides compatibles » : OGM, NGT (ou nouveaux OGM),... c'est de la chimie pour l'industrie et de la chimio pour les gens !

Malgré le tapage audio-visuel et sur les réseaux des firmes agro-chimiques et de leur lobbyistes, nos concitoyen.nnes comprennent que notre santé passe avant les intérêts financiers des industriels pollueurs de notre environnement. Nous nous battons ! Procès des pesticides à Marseille (voir article p.8), des millions de personnes ont signé une pétition d'une citoyenne contre la loi Duplomb (voir encadré p.5), ce 4 avril avec l'appel à la mobilisation contre les pesticides : marche pour un printemps bruyant signé par des dizaines d'organisations citoyennes, environnementales, ONG et syndicales dont la Conf'.

Extraits de la lettre :

Monsieur FESNEAU Marc,

Vous étiez présent jeudi 30 mars à Angers, au congrès de la FNSEA, premier syndicat des exploitants agricoles et vous avez déclaré : « Je viens de demander à l'Anses une réévaluation de sa décision sur le S-métolachlore, parce que cette décision n'est pas alignée sur le calendrier européen et qu'elle tombe » sans « alternatives crédibles ». Et vous avez ajouté : « Il faut se baser sur la science pour évaluer avant de décider [...] mais l'Anses n'a pas vocation à décider de tout, tout le temps, en dehors du

champ européen et sans jamais penser les conséquences pour nos filières ».

Sachez que le Syndicat Eaux Bas Roubion CITELLE (eau potable) a en date du 30 mars 2023 écrit à tous les utilisateurs de ce service (qui comprend 20 communes, et dépend de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse). L'objet du courrier portait sur le « dépassement de la norme de qualité » et en pièce jointe était inclus une « Communication S Métolachlore ». Vous pouviez y lire que « depuis février 2023, un des paramètres, le S-métolachlore dépasse la limite de qualité : il a été quantifié le 17 février à 0.24 µg/l et le 10 mars à 0.27 µg/l. Il s'agit d'un pesticide, utilisé comme herbicide principalement en maïs ».

Il est légitime de se questionner sur les connaissances scientifiques des uns et des autres, mais sans surprises et de l'aveu même du fabricant [Syngenta] la nocivité de cet herbicide est établie. [...]

Un collectif de citoyens soucieux de leur santé et de celle leurs proches, et souhaitant une agriculture résiliente aux changements climatiques avérés sur notre territoire drômois (lorsqu'il y a une canicule, doublée d'une sécheresse, arroser du maïs ne semble pas être une alternative crédible) est en train de voir le jour. Ce collectif saura, le cas échéant, se questionner sur la responsabilité pénale de vos actes commis dans l'exercice de vos fonctions. Depuis la révision constitutionnelle du 27 juillet 1993, un particulier peut déclencher les poursuites devant la Cour de Justice de la République. Ne pas avoir de l'eau potable, car contaminée par du S-métolachlore ou des métabolites de cette molécule, est-ce un pénalement reprochable ?

A toutes fins utiles je vous précise qu'en dehors de tout calendrier européen, il existe une alternative crédible, n'utilisant aucun produit nuisible pour la santé humaine et n'ayant aucune conséquence négative pour les filières. L'Agriculture Biologique.

Vasco Bossio, paysan à Manas

La vie du Syndicat

Procès des pesticides interdits

En 2020, une enquête s'ouvre à Coutances (Manche) concernant une mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques interdits, ce qui conduira à la condamnation (confirmée en appel) d'Alain Hébrard, fournisseur de ces substances, et de plusieurs agriculteurs. Mais l'affaire ne s'arrête pas là, car les enquêteurs découvrent des faits similaires, mettant en cause le même fournisseur, commis dans le Sud-Est de la France, notamment en Drôme.

En plus d'Alain Hébrard, six agriculteurs, dont deux drômois, se retrouvent sur le banc des prévenus. En effet, lors de perquisitions réalisées au sein de leurs exploitations, 54 spécialités ne bénéficiant pas d'autorisation de mise sur le marché en France ou présentant des défauts d'étiquetage sont découvertes, ainsi que plus de 4000 litres ou kilogrammes de produits interdits. On découvre également deux produits espagnols qui s'avèrent être des contrefaçons, ainsi qu'une cuve de 1000 litres d'un produit phytopharmaceutique interdit contenant du métam-sodium. Cela commence à faire un peu gros pour plaider la négligence, et l'affaire est portée devant le Tribunal Judiciaire de Marseille.

La Confédération paysanne, défendue par une avocate drômoise, Me Lucile Stahl, s'est portée partie civile (ainsi que plusieurs associations de défense de l'environnement et de lutte contre les pesticides) dans ce procès qui s'est tenu à Marseille entre les 12 et 14 janvier dernier. Les éléments qui suivent sont tirés de sa plaidoirie. Il ne s'agit en effet pas juste d'incriminer quelques escrocs qui magouillent des fausses factures et trafiquent des produits. Les actes d'Alain Hébrard et des six agriculteurs engagent bien plus que leurs propres exploitations. Adhérents ou membres actifs de la FNSEA, ils réclament donc d'un côté (par la voie de leurs représentants) la protection du marché agricole français contre les accords de libre-échange, et de l'autre ils participent au trafic transfrontalier de pesticides interdits, sans se soucier aucunement de leur dangerosité vis-à-vis des salarié-es agricoles, des agriculteur-ices voisin-es, des riverain-es, des enfants...

Défendre les intérêts de la profession agricole, comme c'est la mission de la Confédération paysanne, cela passe par le respect du droit, de la santé publique et de l'environnement, et c'est ce qui garantit la sérénité des débats publics sur les pesticides.

L'argumentation développée par la Confédération paysanne a porté sur plusieurs points.

Pour commencer, tout agriculteur utilisant des produits phytopharmaceutiques doit être titulaire du Certiphyto, certificat dont l'objectif est très clair : rappeler la dangerosité des pesticides et les règles de manipulation, donner accès aux outils nécessaires pour s'informer (base de données de l'Anses, site ephy.anses, qui permet d'identifier sans ambiguïté les produits

bénéficiant d'une AMM¹ en France). Par ailleurs, les Chambres d'agriculture peuvent facilement renseigner les agriculteur-ices sur ces questions, les informer des points de collecte et des obligations d'élimination des produits non utilisables.

Il faut quand même souligner qu'à l'exception d'un seul, tous les prévenus ont déjà eu affaire à la justice en matière environnementale. Ils doivent commencer à comprendre que des règles strictes s'appliquent à l'usage, à la détention, à la commercialisation et à l'élimination des PPP².

Classiquement, le discours « pro-pesticides » (entraînant une certaine légitimation des actes de filouterie comme celui en cause ici) s'appuie sur la prétendue « impasse technique ». Il serait impossible de remplacer un pesticide (qui plus est un pesticide interdit, du fait de sa dangerosité avérée) par un autre. En réalité, il existe presque toujours une alternative, qu'elle soit mécanique ou culturale. Bien sûr, ces alternatives ont un coût, et c'est pour cela que la Confédération paysanne demande de la part de l'État un engagement fort et un accompagnement (technique, financier) vers la sortie des pesticides. Il ne s'agit pas tant d'une question technique que d'une question de volonté, et donc de volonté politique.

D'autres arguments, tous aussi fallacieux les uns que les autres, sont habituellement brandis. La réglementation qui changerait sans arrêt, et de manière brutale, concernant les AMM. Pour le métam-sodium, il aura fallu près de 9 ans entre l'interdiction du produit en Europe et son interdiction en France... A priori, on a eu le temps de se préparer ! Ou alors l'argument de la « concurrence déloyale », la réglementation d'autres pays autorisant certains pesticides interdits en France. C'est tout de même bizarre de n'envisager qu'un nivellement par le bas, plutôt que de chercher à faire évoluer la réglementation au niveau mondial, pour un usage toujours plus restreint des pesticides...

A travers ce procès, la Confédération paysanne a pointé du doigt l'impact négatif sur la réputation et l'image de la profession agricole de ces agissements. Les prévenus ont trompé les consommateurs, et ce à grande échelle. Il faut quand même souligner que l'un des prévenus, Didier Cornille, exploite près de 2000 hectares de maraîchage, et a donc inondé de nombreuses grandes enseignes de légumes cultivés avec des produits interdits. Difficile donc de mesurer les conséquences à court et moyen terme sur la santé des populations et l'environnement. Avec le nombre de prévenus et la taille de leurs exploitations, le maillage est vaste, ce qui démultiplie la dissémination de ces produits et leurs effets, souvent irréversibles. Quel que soit le rendu de ce procès (attendu pour le 7 avril), il faut surtout retenir que les pesticides sont avant tout un échec, collectif et individuel, extrêmement coûteux pour les agriculteur-ices et la société.

Margot Jobbé duval, paysanne à Glandage

1 - Autorisation de mise sur le marché

2 - Produit phytopharmaceutique

La vie du Syndicat

La Conf' c'est vous

Bulletin des représentations de la CP26

- **6 janvier** : réunion à la DDPP sur la grippe aviaire (IAHP) dans un élevage à Marches. La zone strictement contrôlée, dans un périmètre de 3km concernait une quinzaine d'élevages (interdiction de mouvement de poules, fumier...). Les éleveurs de la zone contrôlée ne pouvaient plus autoriser leurs clients à venir à la ferme acheter les œufs. Nos représentants (Sébastien Blache et Cyrille Fatoux) ont soulevé la question des pertes d'exploitation et des besoins d'indemnisation.

- **8 janvier** : commission économique départementale de la Chambre d'agriculture de la Drôme 26 (David Millet)

Les personnes qui vous représentent :

Marie-Pascale Abel-Coindoz

mariepascale.ac26@yahoo.fr / 06 26 37 15 20

Eric Bouttier

eric@bouttier.eu / 04 75 76 00 46

Pascaline Chambart

tziganerando@orange.fr / 06 21 69 55 96

Philippe Champeley

philippe.champeley@gmail.com / 06 79 30 32 41

Laure Charroin

laurenico26@yahoo.fr / 04 75 00 43 37

Vincent Delmas

20centdelma@proton.me / 06 07 69 36 25

Rémy Leger

remyleger@yahoo.fr / 06 71 76 68 54

Mirela Lombardi

lombardi.florea@yahoo.fr / 06 47 57 47 66

David Loubet

david.loubet@laposte.net / 06 33 26 26 41

David Millet

milletdavid@hotmail.com / 07 80 33 97 84

Christophe Morantin

christophe.morantin@riseup.net / 04 75 21 02 74

Vincent Paltera

vincent.paltera@laposte.net / 06 70 44 28 68

David Peyremorte

david@peyremorte.fr / 06 18 59 06 49

Christine Riba

christineconfp26@orange.fr / 06 07 02 25 42

Laurent Terrail

laurent.terrail@orange.fr / 06 85 24 38 51

Claude Serillon

claudeserillon2@freesbee.fr / 04 75 55 10 54

Alain Sousa

alainavelo@gmail.com / 07 68 68 47 38

Sonia Tonnot

sonia@peyremorte.fr / 04 75 46 14 79

Retrouvez les coordonnées des référents de la Conf' Drôme par thématique à ce lien : tinyurl.com/53khsec9

- **12 janvier** : réunion à la préfecture « Justice de proximité et monde agricole » sur les difficultés / lenteur des formalités auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Romans (Eric Bouttier).

- **21 janvier** : Comité de Pilotage du Plan Pastoral Territorial Vallée de la Drôme (Benjamin Mothé).

- **28 janvier** : table ronde sur la souveraineté alimentaire, pendant les « Rencontres de l'écologie au quotidien » à Die (David Millet).

- **29 janvier** : CDPENAF : Commission Départemental de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (Philippe Champeley).

- **5 février** : Rencontre des partenaires agricoles et alimentaires du Val de Drôme. État des lieux du foncier agricole et maintien des fermes sur le territoire CCVD, partage sur des pistes d'action (David Loubet et Eric Bouttier).

- **5 et 6 février** : ateliers / Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) sur le bassin versant de la Galaure (Mirela Lombardi).

- **11 février** : rencontre à Nyons sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation (Valéry Martineau).

- **11 et 12 février** : Comité national (Christophe Morantin et Vincent Delmas).

- **12 février** : Comité régional Conf' AURA (Christine Riba).

- **17 février** : Commission départementale d'indemnisation des dégâts de grand gibier aux cultures et aux récoltes (Claude Serillon). Voir article page 16

- **3 mars** : CEP DJA (David Peyremorte et Thierry Perrot-Minot).

- **5 mars** : CDPENAF (Philippe Champeley).

- **7 mars Saillans** : projection-débat « Le vivant qui se défend » (Marie-Pascale Abel-Coindoz).

- **12 mars** : AG de la FD CUMA de la Drôme (David Millet).

- **12 mars** : session Chambre d'agriculture 26 (David Millet, Mirela Lombardi, Vincent Delmas, Rémy Leger). La CP26 avait proposé une motion sur « France Service Agriculture » refusée par le Bureau. Voir article page 4

- **17 mars** : session Chambre d'agriculture AURA (Rémy Leger).

- **17 mars** : AFOCG 26-07 : réunion d'information et de mobilisation pour créer une nouvelle équipe / envisager des solutions (David Millet).

- **18 mars** : projection-débat du film « RURAL » à Romans-sur-Isère (Thierry Perrot-Minot).

- **19 mars** : AG de la MFR de Divajeu (David Millet).

Anaïs Hammel, animatrice à la Conf' Drôme



Questions sociales

Les grandes oubliées : et si on parlait des droits et de la place des femmes dans l'agriculture ?

Mardi 20 janvier à Saillans, la Conf' Drôme organisait une soirée témoignages sur les droits des paysannes.

Alors que les femmes écrivent depuis des siècles l'histoire agricole mondiale et qu'elles occupent une place officielle importante dans l'agriculture française (plus de 25 % en 2023), l'agriculture se conjugue toujours et encore au masculin !

Les combats des mouvements féministes et syndicaux des années 60 ont permis que les femmes deviennent « visibles » dans le monde agricole, mais à quel prix ?...

Il a fallu attendre 1961 pour que le mot « agricultrice » apparaisse dans le Larousse. Attendre 1973 pour pouvoir être associée d'exploitant. Attendre 1977 pour avoir droit à 15 jours de congés maternité, et 2005 pour qu'il soit de 16 semaines comme les salariées. Attendre encore 1980 pour que le statut de co-exploitante soit créé. C'est seulement avec la loi d'orientation agricole de 1999 (création du statut de « conjoint collaborateur ») que les agricultrices ont enfin accédé à une protection sociale.

En 2010, grâce au combat largement porté par la Confédération paysanne, la loi de modernisation agricole autorise la constitution de GAEC entre conjoint-es.

Pour nous éclairer sur ce qu'est être une femme dans le monde agricole d'hier et d'aujourd'hui et pour mesurer l'ampleur des luttes, Céline Berthier et Guilaine Trossat (2 héroïnes de la BD *Il est où le patron ?*) sont venues témoigner de leurs vies de paysannes et de militantes.

La salle St Géraud était bien remplie ce soir-là, beaucoup de femmes, quelques hommes. Des paysannes, des bergères, des jeunes porteuses de projet du CFPPA de Die.

Marie-Pascal et Valéry avaient dégotté cinq petits documentaires de l'INA avec des témoignages de paysannes sur leur vie, leur quotidien sur la ferme. Certaines engagées syndicalement ou dans des organismes agricoles, et d'autres non. Ces dernières pouvaient dire qu'elles ne faisaient pas grand-chose sur la ferme, juste la traite, les veaux, nourrir la volaille, les lapins, mener les vaches au champ, et même chose le soir, et le ménage, les repas, les enfants, les devoirs, la compta, la lessive, les courses,



etc. Et réalisaient qu'en fait les journées étaient bien chargées. La fresque chronologique des droits des paysannes était accrochée tout autour de la salle. Tout l'auditoire a franchi les années de la lente évolution de ces droits, avec des exclamations, des commentaires et témoignages. A celles et ceux qui trouvent que les féministes y vont un peu fort parfois, n'hésitons pas à leur envoyer cette fresque, elle nous surprend toujours.

Et si dans les textes la notion de genre disparaît, il en est autrement dans la réalité, les femmes ont toujours plus de mal à obtenir un prêt bancaire, un fermage, payent plus cher du matériel, des pièces, des réparations. Et en agriculture, sans parler de droits, des paysannes ont aussi témoigné combien les outils, le matériel étaient encore inadaptés à la constitution physique des femmes, alors que nos entreprises sont en capacité d'atteindre des niveaux technologique très élevés !

L'échange avec Céline et Guilaine co-auteurs de la BD *Il est où le patron ?* était très attendu et n'a pas déçu.

La Confédération paysanne de la Drôme se questionne sur la création d'un groupe femmes comme l'a fait le CIVAM, ou si l'initiative CIVAM suffit. Dans l'assistance une jeune paysanne explique qu'un groupe informel se rencontre déjà dans le Diois. Les paysannes présentes n'ont pas exprimé de besoin mais l'idée est lancée et va cheminer dans les têtes.

Echanger en confiance, constater qu'on n'est pas la seule et que des inéquités sont genrées, partager constats et idées, c'est avec la force du collectif que les droits ont avancé et avanceront.

Christine Riba, ancienne viticultrice à Cobonne

Conseil de lecture

Dans leur travail - Roman de John Berger - Éditions Heros-Limite

Ce recueil de courts textes est probablement ce qui a été écrit de plus beau sur la condition paysanne. L'écrivain britannique a pendant plusieurs décennies partagé la vie d'une petite commune des Alpes savoyardes, où il a appris le travail des champs, fait les foin, trait les vaches, préparé le bois de l'hiver, participé à la tuerie du cochon, et recueilli les histoires et les récits des temps passés et présents. « *Dans leur travail* » raconte

notre rapport à nos bêtes, la fatigue de notre travail, les gestes, et même la colère que nous procurent les injonctions administratives. Même si le temps de ce récit remonte aux années 70-80, on s'y retrouve à bien des égards, justement parce qu'il ne s'agit pas d'une peinture idyllique et mièvre de la vie d'avant, mais de l'histoire simple et juste de notre travail.

MJD



Questions sociales

Mobilisation du 8 mars 2026

Femmes, paysannes et du monde rural dans la rue

Ce 8 mars les femmes paysannes se sont mobilisées en Drôme et dans bien d'autres endroits du monde à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

A Montélimar, cela a été l'occasion de remercier le collectif des Rosies pour l'organisation de ce rassemblement et de son animation engagée et festive. Nous avons chanté, dansé et nous sommes retournées dans notre quotidien plus confiantes et plus fortes !

Lors des prises de parole, nous avons rappelé l'essentiel des revendications portées par la commission nationale femmes de la Confédération paysanne. Nos propos ont été les suivants :

« Le travail des femmes paysannes reste souvent invisibilisé, sous reconnu et moins protégé.

Pourtant les femmes sont au cœur de l'agriculture, nourrissent les peuples, la mémoire collective, la résistance.

La Confédération paysanne porte un féminisme paysan ancré sur le terrain.

Les paysannes se mobilisent pour la défense de l'égalité des droits, un statut protecteur pour toutes, des revenus et une retraite digne, une féminisation des instances agricoles.

En ce sens, le plan d'action national pour favoriser la place des femmes en agriculture, présenté par la ministre Annie Genevard est bien en deçà des besoins exprimés par les paysannes pour obtenir une égalité des droits.

Le 8 mars nous affirmons que défendre le droit des femmes,



8 mars 2026 à Montélimar

c'est défendre une agriculture plus juste, plus solidaire et plus humaine.

Dans un contexte de montée des mouvements conservateurs et de l'extrême droite, nous ne baissons pas les bras et nous continuons à dénoncer les discriminations à l'encontre des femmes et des personnes en minorité de genre. La Confédération paysanne, avec La Via Campesina, appelle les femmes à se mobiliser pour que dans chaque marche, dans chaque communauté nous semions la rebellions et récoltions l'espoir ».

Sonia Tonnot, paysanne à Bonlieu-sur-Roubion

Extraits choisis de l'intervention des Rosies de Montélimar :

“ **3h26** : c'est le temps moyen consacré par jour par les femmes au travail domestique

2h : c'est le temps moyen consacré par jour par les hommes au travail domestique

1 minute : en 11 ans c'est le temps supplémentaire que les hommes ont consacré aux tâches domestiques par jour

► Marre d'être les bonniches, on veut le partage des tâches et la reconnaissance de ce travail non rémunéré sans lequel le capitalisme ne pourrait exister !

1 fois de trop : c'est la fois où Brigitte Macron a traité les féministes de « sales connes » mais c'est une fois de trop.

29 ans : c'est l'âge auquel Macron a décidé de nous envoyer une lettre pour qu'on fasse des enfants.

► Pour les envoyer à la guerre ? Non merci, lâche nos utérus on t'a rien demandé. Marre des connivences masculines de ce gouvernement!

Nous sommes inquiètes de la montée de l'extrême droite et nous condamnons les méthodes pernicieuses des identitaires de Némésis, il faut dissoudre ce collectif fémo-nationaliste et raciste, qui n'a rien à faire dans nos luttes et qui attise les haines. Qu'elles fassent leurs manifs loin de nous au lieu de venir nous provoquer. Notre antifascisme est toujours intact et il est non violent.

”

Questions sociales

Travailleurs Migrants Saisonniers Rencontre à la ferme du Jardin voyageur



“Ceux qui traversent la mer connaissent la terre”. Ces quelques mots, formulés par Aminata Koita, illustrent bien le projet porté par A4, l’Association d’Accueil Agricole et Artisanal qui, depuis plus de quatre ans, œuvre pour la création d’un réseau d’accueil en agriculture, par et pour des personnes ayant vécu un parcours d’exil.

La promesse du projet A4 est double : à la fois favoriser un accueil digne des personnes exilées dans les fermes du territoire et répondre, par la même occasion, aux difficultés du milieu paysan, dans une logique “d’égal à égal” (nom du film d’A4 présentant le projet).

Pour étendre son réseau, l’association part à la rencontre des paysans et des paysannes dans le cadre de “Voyages Enquêtes”. Ces temps consistent à rendre visite aux fermes et autres structures d’un territoire pour créer des espaces de discussion entre personnes concernées et paysan·nes afin d’échanger sur les réalités et difficultés de chacun·es et d’identifier quelles solutions pourraient être mise en place afin de répondre conjointement à ces difficultés (formation, stage, contrat, etc.).

C’est à l’issue d’un voyage enquête en 2023 en Drôme/Isère que le groupe local A4 Grenoble voit le jour. Aujourd’hui, l’antenne continue de multiplier les rencontres afin de resserrer le tissu d’accueil paysan sur le territoire. C’est dans ce contexte que l’association est partie à la rencontre de la ferme du Jardin voyageur, à Châtillon-Saint-Jean (26), en février dernier, à l’occasion d’un voyage enquête dans le Royans.



Installé en Drôme depuis 2012, Johannes a développé une activité autour des semences, qu’il aborde de façon très politique. À travers son travail, il œuvre pour la préservation de variétés paysannes et contre les attaques perpétrées par les États impérialistes et l’agro-industrie contre la souveraineté alimentaire des populations (ancien-

nement ou actuellement) colonisées. Il est, en ce sens, en lien avec le Réseau Semence Paysanne, des réseaux de semences décoloniales travaillant avec des paysan·nes en Palestine et avec la ferme-école Buzuruna Juzuruna (littéralement, « nos graines sont nos racines ») au Liban. Au vu de la ligne politique qu’il défend, c’est tout naturellement qu’a germé en lui la question de l’accueil sur sa ferme.

“Revenir sur notre héritage colonial et sur comment l’utiliser pour faire avancer les choses”

Les échanges qui ont accompagné la visite des terres et installations de la ferme du Jardin voyageur furent en adéquation avec ce que projette A4 dans les rencontres de ses voyages enquêtes : temps d’inter-connaissance sur les pratiques autour des graines, discussions sur les techniques agronomiques et l’agriculture sur sol vivant, échanges sur l’utilisation des propriétés de variétés médicinales ici et ailleurs, mais aussi sur l’influence du colonialisme et du capitalisme sur le rapport à la terre avec comme exemple concret l’interdiction de l’Artemisia dans de nombreux pays d’Afrique sous pression de l’industrie pharmaceutique. Ces temps horizontaux mettent en lumière l’intérêt d’aborder l’accueil comme un moyen de partager et de développer des compétences agronomiques et pas seulement comme une démarche de solidarité descendante.

Malgré tout, les discussions viennent aussi soulever les difficultés auxquelles fait face le milieu paysan, notamment d’ordre matériel, rendant la promesse d’un accueil digne souvent difficile à mettre en place d’un point de vue pratique (sur les questions de logement entre autres). Ce qui en ressort, c’est l’importance de la création d’une dynamique territoriale multi-acteur dans laquelle c’est l’union des personnes concernées, des habitant·es et des paysan·nes au local qui saura répondre à ces difficultés pratiques. Cela peut, par exemple, passer par la création de groupements d’employeurs ou bien la mutualisation de moyens pour l’accès à un hébergement, les options sont nombreuses et tout reste à construire. Ce qui est sûr, c’est que ce sont les initiatives locales qui sauront faire tache d’huile et répandre les dynamiques sur un territoire, pour une agriculture paysanne inséparable des enjeux de justice sociale.

*Noé Dupont, volontaire en service civique
avec l’association A4 et la Confédération paysanne nationale*

Les étudiant·es d'AgroParisTech occupent leur école et demandent la fin de la co-gestion

En janvier, les étudiant·es de la prestigieuse école d'ingénieur AgroParisTech, réunies au sein d' « Agro en lutte », occupent les locaux, y campent pendant près de deux semaines, organisent des AG, écrivent des revendications, remettent en cause le rôle de l'ingénieur dans la société, demandent la fin de la co-gestion au sein de l'école et la refonte des enseignements...

J'ai été touchée par cette mobilisation, probablement parce qu'à leur âge j'étais à des années-lumière de ces réflexions et de cette maturité politique. Quelle n'a pas été ma chance de pouvoir croiser une dizaine d'entre eux (et pas les moins actifs dans l'occupation), de passage dans le Diois ! J'ai donc pu réaliser un entretien à voix multiples, retranscrit ici sous la forme d'une parole collective.

LMH : Pourquoi un blocage, est-ce que vous vous reconnaissez une filiation avec des mobilisations antérieures ?

AEL¹ : Le déclencheur du blocage, c'est le contexte de cet hiver, avec les mobilisations contre le Mercosur et au sujet de la DNC. À travers la « Semaine de l'agriculture paysanne » organisée par plusieurs d'entre nous au sein de l'école, des liens avaient commencé à se tisser avec la Conf'. Récemment, certain·es ont participé à plusieurs des actions organisées par la Conf', les Soulèvements... On a senti qu'on avait besoin de faire quelque chose à l'échelle de notre école. Le blocage du campus était difficilement envisageable, le nouveau site de Saclay est hyper sécurisé, avec plein d'entrées. Du coup, l'occupation est ce qui nous a semblé le plus pertinent. Bien sûr, nous ne sommes pas les premiers à tenter des modes d'actions radicaux. En 2020, des étudiant·es ont occupé le site de Grignon² pendant presque trois semaines. À l'époque, le contexte était moins tendu, les revendications différentes, et ils n'ont pas été évacués par une armée de CRS.

Et puis il y a quelques années, il y a eu le geste des « bifurqueur·euses » au moment de la remise des diplômes. Depuis ce fameux discours en 2022, les critiques des étudiant·es à l'égard de l'école ont été complètement récupérées et délégitimées. Et surtout, on est plus surveillé·es : on risque de devenir des éco-terroristes, et l'école craint pour son image !

Comme la direction de l'école répond à nos sollicitations en déplorant que « les jeunes sont pessimistes », on joue aussi sur le tableau du réformisme. Dans le fond, ce n'est pas ce qu'on cherche, mais cela permet de démarrer quelque chose, voire de justifier des positions plus radicales. En tout cas on a vite compris que ça ne sert à rien d'essayer de changer les choses de l'intérieur, le rapport de forces est trop défavorable. Du coup, la seule solution c'est de démanteler les écoles d'ingénieur de l'intérieur !

LMH : Quelles sont les revendications que vous portez ?

AEL : Une première revendication, c'est la réforme des enseignements. L'école affiche une ambition de répondre aux enjeux écologiques d'aujourd'hui, mais concrètement, pas grand-chose est mis en place. La ferme expérimentale de Grignon n'est même pas

conduite en agriculture biologique !

De fait, notre mouvement se donne aussi pour mission de dénoncer le rôle de l'ingénieur, et en particulier de l'ingénieur agronome, dans la société française. C'est en effet une pièce maîtresse du capitalisme néo-libéral, qui possède à la fois les moyens de production et les savoir-faire. Et comme en plus on agit au sein d'une puissance coloniale...

Sur le plateau de Saclay, on est 30.000 étudiant·es. C'est un énorme projet de concentration sociale, avec des écoles prestigieuses comme la nôtre, mais aussi Polytechnique, Telecom... Quand on a compris que la crise écologique actuelle était avant tout sociale, on a réalisé à quel point, en tant qu'ingénieur·es, on était instrumentalisé·es. C'est là que porte notre troisième revendication, en finir avec la co-gestion au sein des instances décisionnelles de l'établissement. Non seulement les étudiant·es sont complètement infantilisé·es, mais en plus le conseil d'administration ne représente absolument pas les différents modèles, pratiques et visions de l'agriculture d'aujourd'hui. Il n'y a bien sûr qu'un seul syndicat qui siège...

LMH : Que vous a permis cette occupation ?

AEL : La première occupation du site a reçu un soutien important, et presque inattendu, de la majorité des étudiant·es du campus. Même les enseignant·es se sont montré·es solidaires. C'était très encourageant, parce que toute l'organisation du plateau de Saclay est faite pour empêcher la politisation et la mobilisation étudiantes. On est à plus d'une heure de Paris, sur le plateau les universités, plus politisées, sont bien séparées des « grandes écoles », et ce dernier modèle, avec le principe des classes préparatoires, est idéal pour noyer dans l'œuf toute forme de rébellion...

L'occupation a été un super espace de politisation, on avait à cœur de s'inscrire dans des luttes plus globales, plus systémiques. On a organisé des ateliers sur l'anti-impérialisme, l'une de nos assemblées générales avait pour thème la solidarité avec le peuple palestinien...

L'occupation, et de manière plus générale tout le travail d' « Agro en Lutte », nous a poussé·es à faire du lien avec les étudiant·es des autres promotions, voire des autres écoles du plateau. On a aussi expérimenté la solidarité avec les paysan·nes du plateau, qui ont été très présent·es pour nous soutenir.

Notre mouvement ne s'est pas institutionnalisé, on se dit que la volatilité qu'on a, en tant qu'étudiant·es, nous permet d'entrer facilement dans la conflictualité, et que le fait de ne pas formaliser ce conflit évite peut-être l'essoufflement, et contribue en tout cas à ce qu'il conserve sa radicalité. Pour le moment, on réfléchit à la création d'un syndicat étudiant. Et la suite des mobilisations prendra sûrement une autre forme. En tout cas, il y a eu des étudiant·es contestataires et révolutionnaires avant nous, il y en aura après !

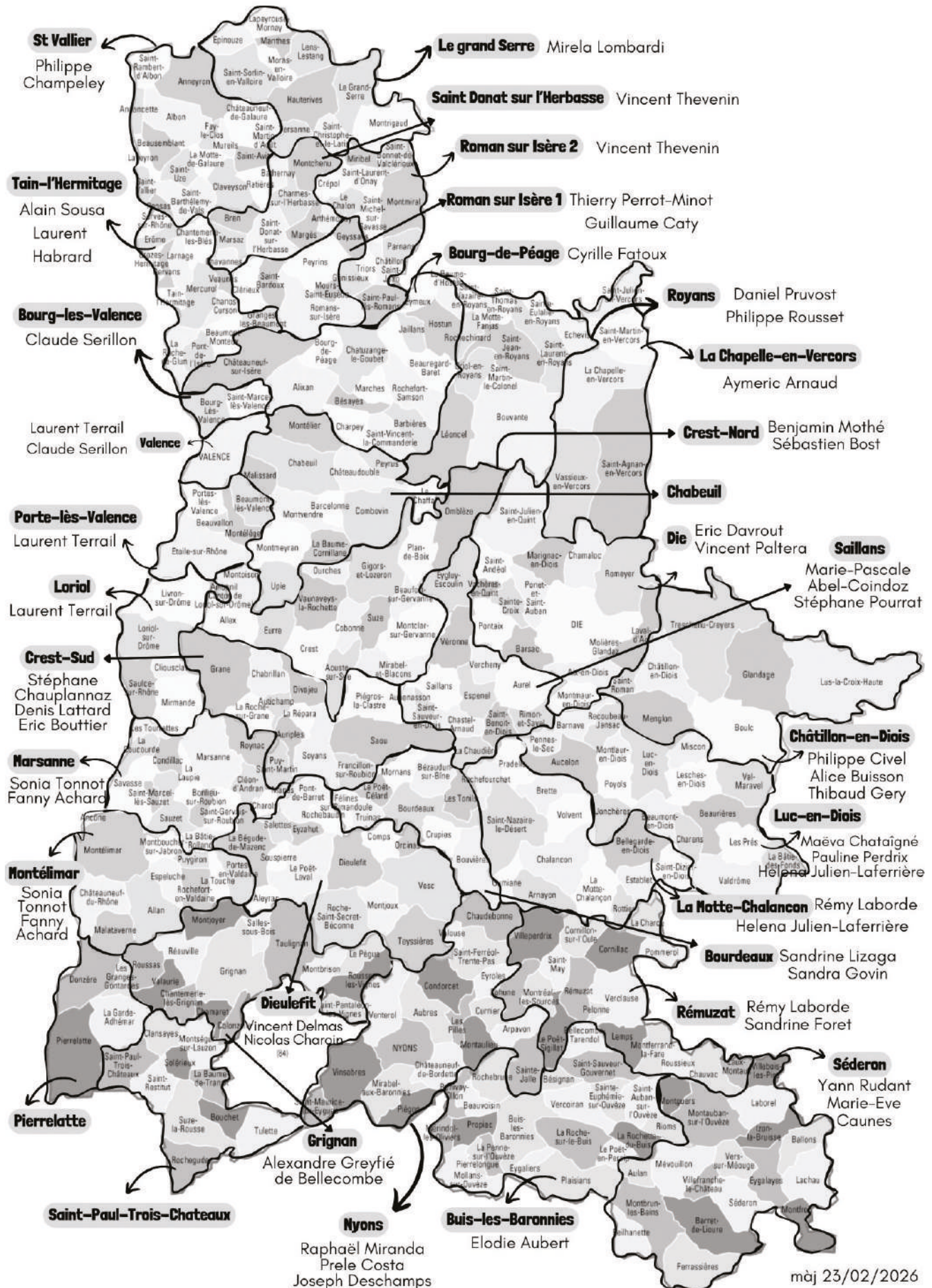
Propos recueillis par Margot Jobbé duval, paysanne à Glandage

1 - Agro En Lutte

2 - Ancien site, historique de l'école, dans les Yvelines. Le campus a récemment été déplacé sur le plateau de Saclay, en banlieue sud-est de Paris, avec tout un ensemble d'écoles supérieures et d'universités.

Nos référent-es foncier

Pour tous vos projets, faites-vous connaître auprès de nos référents fonciers. Ils pourront ainsi faire de la veille sur le secteur que vous recherchez et défendre votre dossier. Retrouvez leurs coordonnées ici : tinyurl.com/y6f7wfhv



màj 23/02/2026

Rencontre des référents foncier : Se former et être à l'écoute des porteur·ses de projet

Ce 25 février 2026, nous étions une quinzaine de paysan·nes à se réunir dans les locaux de la SAFER à Valence.

Ce temps de formation « imposé » par la SAFER permet d'obtenir le précieux sésame pour être reconnu·e « correspondant·e foncier de la Confédération paysanne auprès de la SAFER ». Qu'à cela ne tienne, nous profitons de cette journée pour renforcer notre maillage sur le terrain, se former, échanger...

C'est Damien Bertrand, directeur de la SAFER 26, qui a animé cette matinée et répondu aux nombreuses questions. A cette occasion, le constat est à nouveau fait d'un recul toujours continu des surfaces agricoles. Les services de la SAFER évaluent, en effet, à 1021 ha/an de perte de surfaces agricoles (entre 2022 et 2024). Ce chiffre global se décompose en deux axes principaux : 305 ha/an sont artificialisés, 716 ha/an quittent l'agriculture au titre de la consommation masquée (c'est à dire une perte de l'usage agricole pour un usage d'agrément : loisir ou achat résidentiel). La SAFER a les moyens et la volonté de réduire ces consommations masquées. Son action permet de réduire cette consommation masquée entre 40% et 50%, par le biais de différents outils : l'usage du droit de préemption, l'accompagnement des acquéreurs, la mise en place avec un tiers d'un bail agricole ou d'une Convention de Mise à Disposition (CMD). Nous avons pu rappeler le caractère précaire de ce contrat et demandé à la SAFER une évaluation du nombre de CMD qui se pérennisent en bail.

Bien sûr, Mr Bertrand a précisé et illustré les documents

que reçoivent les référents foncier (notifications), le droit de préemption et les motifs de préemption, la préemption partielle, les modalités de rétrocession des biens... Mais la plus grosse part de l'activité de la SAFER se fait dans le cadre d'opérations amiables.

Ensuite, le fonctionnement de la SAFER et de son comité technique a été présenté. Si l'organigramme du comité technique précise « un organisme, une voix », nous nous interrogeons fortement sur la démocratie d'une telle composition. Une pluralité qui masque un fonctionnement poussiéreux où les membres présents sont en fonction pour un temps long voire très long... et les femmes sont comme des verrues (ou fleurs !) au milieu de la gent masculine (5 femmes pour 24 participants).

L'après-midi, nous avons accueilli plusieurs porteur·ses de projet à la recherche de foncier. Dans un premier temps, ils ont pu rencontrer la technicienne SAFER en charge des dossiers d'installation (« conseillère propriétés rurales »). Nous avons ensuite échangé et pu répondre à leurs questions nombreuses et diverses en fonction de leur avancée dans le parcours d'installation. Nous avons pu donner la priorité à l'installation au sens large et à l'importance des rencontres physiques et de terrain dans la recherche de foncier. Nous remercions et saluons à cette occasion le travail de l'ADEAR qui nous permet de nouer des contacts avec les porteur·ses de projet et de tisser des liens avec les référents fonciers.

*Marie-Pascale Abel-Coindoz, paysanne à Aubenasson
Sonia Tonnot, paysanne à Bonlieu-sur-Roubion*

Une préemption partielle inacceptable !

« J'ai dû me battre pendant plus de quatre mois avec le soutien de la Confédération paysanne ainsi que d'autres acteurs pour que l'on m'attribue les terres ! »

Sameh Chebel, paysanne.

L'installation se passait bien pour Mme Sameh Chebel, fille d'agriculteurs, passionnée par l'élevage, diplômée d'un BPREA en 2024, ancienne stagiaire de M. Albrand, en parcours installation avec demande de DJA. Elle est suivie par la Chambre d'agriculture de la Drôme, signataire d'un compromis de vente sur une partie des terres de M. Albrand justement avec qui elle avait tissé une relation de confiance... jusqu'à ce que la SAFER décide de préempter mi-décembre 2024 !

Une préemption partielle incompréhensible et totalement inattendue, puisqu'elle se plaçait dans le cadre d'une transmission-installation agricole bien réfléchi. A la demande de Sameh, le 13/12/2024, nous nous saisissons du dossier :

- Des appels téléphoniques pour essayer de comprendre les raisons de cette décision puisque la procédure était lancée. La



Foncier-installation-transmission

SAFER affirmait être dans son rôle puisqu'elle n'avait pas d'éléments sur l'acquéreuse et qu'elle ne voulait pas laisser partir un tenant sur ce secteur où la pression foncière est importante... certes...

- Des courriers recommandés en notre nom propre ou co-signés avec le CAJ Drôme et l'intéressée pour mettre la pression, pour réitérer notre incompréhension et pour soutenir la candidature légitime de Sameh ;

- Des échanges et des positions fermes de notre syndicat lors des Comités Techniques Départementaux SAFER et pendant la réunion locale du secteur pour que tous les représentants y siégeant puissent avoir le même niveau d'informations et se prononcer en connaissance de cause.

Même s'il a fallu se mobiliser sur plusieurs fronts et sur du temps relativement long, nous n'avons rien lâché ! Et finalement, notre détermination syndicale a permis à Sameh d'être ré-attributaire des terres au CTD du 4 avril 2025 !

Cependant, les délais inhérents à cette procédure ont remis non seulement en question l'installation initialement prévue en

avril 2025 de Sameh, mais également l'échéancier qui avait été soigneusement élaboré entre les deux parties (l'arrivée de 100 agnelles de sélection, les plans de semis, la construction d'un bâtiment d'élevage, le retrait progressif de M. Albrand lié à une santé fragile).

Pour éviter à Sameh de supporter les frais supplémentaires engendrés par la préemption, nous avons demandé que le dispositif d'aides AJIS de la SAFER soit mobilisé.

Quelle satisfaction de savoir Sameh heureuse d'avoir pu réaliser son rêve d'installation, depuis le 1er juin 2025, sur des terres de la commune de La Roche sur Grâne, en élevage ovin-viande avec une centaine de brebis de race Romane !

Si nous voulons installer un million de paysan-nes d'ici dix ans, partout où les transmissions-installations de paysan-nes seront « menacées », nous mobiliserons notre réseau et nous serons là pour les soutenir !

Marie-Pascale Abel-Coindoz, paysanne à Aubenasson

Sameh Chebel, paysanne à La-Roche-sur-Grâne

Denis Lattard, viticulteur à Autichamp

Agriculture paysanne

Indemnisation des dégâts aux cultures

La Confédération paysanne de la Drôme était représentée par Claude Sérillon à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, le 17 février 2026 à la DDT. À l'ordre du jour, l'adoption des barèmes et l'étude des dossiers en litige.

Côté barème, comme d'habitude la Fédération Départementale de Chasse (FDC) a proposé le prix maximum établi au plan national en CNI (Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier). Pour les productions spécifiquement départementales, la FDC s'est appuyée sur les tarifs pratiqués par les acteurs locaux de l'aval.

Les dossiers en litige étaient au nombre de 13, c'est du jamais vu ! Les productions concernées sont la vigne, des semences (maïs, ail, oignon), des grandes cultures (maïs, soja, sorgho, tournesol, pois de senteur) et des oliviers. 8 dossiers relèvent de dégâts de sanglier.

Dans la plupart des dossiers, les agriculteurs contestent les comptages établis par l'estimateur, et plus rarement le prix unitaire d'indemnisation (2 cas pour de l'ail semence bio et du Côtes du Rhône avec des débouchés commerciaux spécifiques qui ne sont pas pris en compte lors de l'établissement des barèmes départementaux).

Les dossiers sont examinés au cas par cas. Une note positive : 6 agriculteurs se sont présentés pour défendre leur dossier. Leur présence a été très utile, les chasseurs n'ont pu que constater que ces plaignants sont sincères et en grande peine. J'ai questionné la méthode utilisée quand la contestation porte sur les quantités relevées par l'estimateur. La FDC explique

que c'est un processus défini au plan national. Toutefois, elle reconnaît à demi-mot qu'il y a peut être matière à réflexion. Pour se dédouaner, elle remarque que des déclarations ont été tardives, que certaines expertises ont été exécutées trop tôt.

En commission, il est légalement impossible de modifier les quantités relevées par l'estimateur et les barèmes établis en commission nationale ou départementale.

En cas de dégâts :

- Alerter immédiatement la DDT et la FDC en demandant une expertise.

- Si la date de récolte prévue est éloignée avec une évolution négative de la situation, il faut demander une autre expertise.

- En cas de désaccord sur les quantités relevées, le paysan peut demander une contre-expertise en se rapprochant par exemple de son assureur qui proposera un expert reconnu. Cette contre-expertise doit être exécutée de manière contradictoire avec un estimateur de la FDC. La FDC dispose de 48h pour répondre à cette demande.

Pensez à prendre des photos datées. En cas de désaccord sur les quantités, fournissez si possible les rendements de la parcelle lors des campagnes précédentes.

En cas de désaccord sur les prix, fournissez les factures de vente valides des campagnes précédentes et de celles en cours, et les contrats pour les multiplicateurs de semence..

Claude Sérillon, paysan à Valence

Pour toute question, vous pouvez contacter Claude Sérillon, qui représente la Conf' Drôme à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage et au Comité Départemental d'Expertise des calamités agricoles au 06 10 02 64 53.

Agriculture paysanne

Ferme ouverte sur les élections municipales Précieux échanges d'expériences

Le samedi 31 janvier 2026, Valéry Martineau, proposait sur sa ferme à Saint-Gervais-sur-Roubion une journée portes ouvertes.

Valéry Martineau est maraîcher installé depuis 2008. Ancien salarié de l'industrie chimique, spécialisé dans la prévention des risques, il a choisi une reconversion agricole.

Son exploitation se compose de 3,5 hectares de légumes en plein champ, dont un ha en permaculture et hydrologie régénérative, ce qui correspond à 2,5 équivalents temps plein (90 000 € de chiffre d'affaires annuel). Une grande part de l'activité de la ferme repose sur la vente directe sur les marchés. C'est l'exemple type de la viabilité économique d'un modèle paysan à taille humaine, fortement ancré dans les circuits courts.

Dans le cadre de la campagne électorale pour les élections municipales, le but de cette réunion était d'aider les futur-es élu-es locaux à s'appuyer sur des expériences concrètes, afin de gagner du temps dans leur mandat, notamment sur les questions d'installations agricoles, de gestion du foncier, d'alimentation locale et de politiques publiques.



Comme grands témoins étaient présents :

Christian Bussat, ancien maire de Dieulefit (élu en 2020), agriculteur à la retraite, qui après une carrière d'éleveur caprin, s'est installé, en fin de carrière, à Dieulefit en élevage porcin avec transformation charcutière. Pour Christian Bussat l'installation agricole repose, avant tout, sur l'humain et le réseau, bien plus que sur les dispositifs techniques ou les documents de planification. À Dieulefit, en six ans de mandat, deux installations ont abouti : un maraîcher et une ferme communale. Selon lui, l'installation nécessite : du temps, de la patience, de nombreuses discussions bilatérales, une capacité à saisir les opportunités, des réseaux et une forte implication personnelle des élu-es.

Daniel Gilles, ancien maire de Saoû et conseiller départemental. Daniel Gilles est originaire de Crest. Après une carrière de mécanicien motoriste, il passe le BPREA en 2008 et s'installe comme éleveur caprin sur la ferme familiale à Saoû. Il exploite une ferme caprine bio (70 chèvres, 30 ha de terres, 50 ha de parcours), transformant 100 % du lait en fromage. Son engagement politique débute comme adjoint, puis maire de 2008 à 2014, réélu jusqu'en 2020. Il devient conseiller dé-



partemental en 2021. Mais le métier d'agriculteur reste pour lui un ancrage essentiel, complémentaire à l'exercice des mandats politiques.

Il dit qu'il faut aujourd'hui dépasser la simple notion de transition pour assumer de véritables ruptures : **protéger en amont plutôt que réparer après** :

- remise en culture des friches agricoles, souvent en indivision ;
- travail d'inventaire et d'identification des propriétaires ;
- mobilisation des paiements pour services environnementaux (PSE) ;
- intégration de l'hydrologie régénérative dans les projets d'aménagement ;
- avance prudente sur les changements de pratiques, tout en consolidant les circuits courts et l'alimentation de qualité.

Après l'exposé de ces deux élus, des échanges nombreux ont suivi avec le public. De vastes sujets ont été abordés :

- Les leviers réels des élus locaux face aux enjeux agricoles et climatiques ;
- La gestion de l'eau et l'adaptation des pratiques agricoles ;
- La biodiversité, l'agroécologie et les fermes pilotes ;
- Le rôle de l'éducation et des réseaux ;
- Le foncier agricole, le droit de préemption et l'accompagnement des cédants ;
- L'habitat pour les nouveaux arrivants : un frein majeur à l'installation.

Les échanges se sont conclus par des encouragements adressés aux participants engagés ou souhaitant s'engager dans les élections municipales.

La journée s'est poursuivie et terminée par une visite de la ferme, au cours de laquelle Valéry Martineau a présenté ses pratiques agricoles, son travail du sol et son approche de la biodiversité.

Qu'il soit ici remercié pour le temps qu'il a consacré à organiser chez lui ces échanges passionnants et pleins d'enseignements.

Gisèle Duchâteau, paysanne retraitée à Nyons

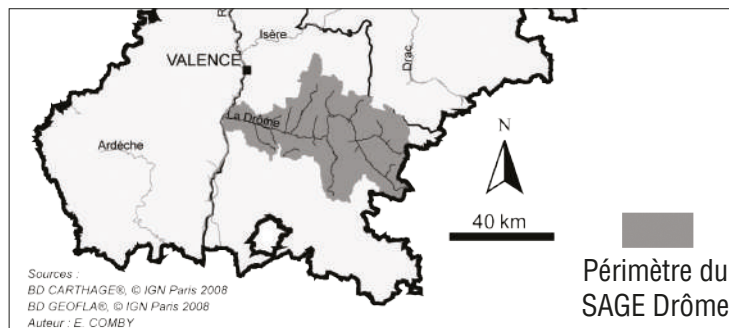
Source : extraits du compte-rendu de Hélène Lacheret, présente à cette rencontre, co-listière de la liste l'UNyons citoyenne.

Agriculture paysanne

EAU

Le nouveau SAGE de la rivière Drôme est adopté

Après 8 années de concertation, la Commission Locale de l'Eau de la rivière Drôme – sorte de parlement local de l'eau rassemblant 52 membres (élus, usagers, associations, agriculteurs, représentants de l'État,...) – a approuvé de manière définitive le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) le 3 février dernier.



Ce document administratif a une valeur juridique. Il fixe les grandes orientations de la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Drôme, en conciliant la protection des milieux aquatiques avec les usages (eau potable, irrigation, industrie, loisirs...).

Ce document fut signé dès 1993 pour ce bassin versant et a subi plusieurs révisions. Il a permis au fil des années de tempérer les tensions autour de cette ressource qui est de manière récurrente en déficit sur ce secteur.

Cette révision a été rendue nécessaire pour faire face aux nouveaux défis liés au changement climatique, aux tensions croissantes sur la ressource en eau et à l'évolution des usages et de la réglementation. Son ambition annoncée était d'être prêt pour 2050 ; je crois bien que la marche était vraiment très haute mais nous verrons cela plus loin...

Les 4 axes fondateurs du SAGE Drôme qui bornèrent notre travail sont :

- faire de la sobriété une culture partagée, dans tous les secteurs ;
- déployer massivement des solutions fondées sur la nature pour restaurer les équilibres naturels et organiser la résilience du territoire ;
- organiser le partage de la ressource de manière équitable, entre tous les usages ;
- inscrire le stockage de l'eau dans une réflexion de territoire, raisonnée.

Il me semble juste de vous transmettre mon ressenti sur cette aventure dans laquelle je me suis engagé, en tant que représentant d'Agribiodrôme, depuis l'été 2022. Tout d'abord mon premier choc est sur cette représentation, clairement pour le monde agricole le syndicat majoritaire est présent partout alors que ces mêmes syndicats n'ont pas le droit de siéger. A travers leurs places à la Chambre, dans les coops, syndicats professionnels, irrigants ou même comme élus ils sont majoritaires et je me suis senti bien souvent un peu seul. Heureusement lors d'ateliers thématiques la représentation était plus ouverte et le travail souvent bien excitant et constructif. La Confédération paysanne était alors représentée et j'en profite pour remercier Christine Riba et Jean-Marc Fauré pour leur appui bienvenu. J'avoue m'être pris au jeu et avoir senti le vent du changement. Il faut dire que nombre d'élus et de décideurs sentent bien que l'action est nécessaire et que les dernières sécheresses seront bientôt la norme. Face à l'ampleur du chantier nous avons exploré un champ très vaste de mesures concrètes mêlant solutions fondées sur la nature, hydrologie régénérative, pilotage de l'ir-

rigation, utilisation de matériels économes, sensibilisation des citoyens, amélioration de réseaux d'eau potable,... Nous avons aussi abordé la question de la modification des assolements en privilégiant des cultures plus adaptées au changement, mais aussi privilégié la hausse de la matière organique dans les sols et l'accélération du développement des couverts. La question de caler ces assolements sur les PAT (Plans Alimentaire Territoriaux) a été présentée comme une piste en privilégiant les besoins locaux (particulièrement avec l'implantation de légumineuses sèches). Évoqué, le partage de l'eau pour permettre d'installer des agriculteur-trices et sécuriser les fermes, n'a pas trouvé un écho auprès des instances agricoles présentes arguant que les autorisations de prélèvements actuelles sont déjà trop restrictives.

Il faut reconnaître que les représentants agricoles ont donné le change à tous ces travaux, tout en exigeant que la question du stockage reste une solution car il permettrait de limiter les prélèvements dans la ressource en été, période tendue s'il en est. A l'heure actuelle cette solution serait envisagée pour le secteur de Crest-Sud (cf. travail engagé par la CCVD et le SID) et de plus petites réserves dans le Diois.

Jusqu'à la signature finale les élus et techniciens de la Chambre ont empêché le processus d'adoption en expliquant que ce document représentait un énième frein à l'activité agricole. Après d'âpres négociations et sous la pression des autres acteurs ils ont finalement accepté de s'engager. A mon avis la forte ambition initiale n'est pas respectée. Elle a été abîmée et trahie par un conservatisme idéologique mais aussi certainement par une réelle inquiétude du monde agricole. Le changement climatique et ses conséquences insécurisent vraiment notre activité et les solutions miracles n'existent pas. Il est alors vital de mettre en place un panel de mesures le plus large possible tout en étant conscient que l'inconnu fait partie de l'équation.

Mon dernier mot est évidemment de poursuivre l'engagement pour porter une voix différente dans la représentation agricole. J'ai vraiment senti une attente de la part des autres acteurs qui sont bien conscient que la Chambre et la FDSEA ne représentent pas l'intégralité du monde agricole. Donc continuons à nous engager et soyons partout pour porter nos projets et que cette voix soit entendue.

*Galcerand Serralongue, membre de la Commission Eau d'Agribiodrôme, Groupement des Agriculteurs Bios de la Drôme
Avec mes remerciements appuyés à mon administrateur référent Serge Krier*

Portrait paysan

Pierre Biquez aux vergers de Faveyron : « Nourrir pas Produire ! »

Pierre Biquez a créé les vergers de Faveyron à Hauterives il y a maintenant 3 ans. Il a planté des fruitiers pour de la vente directe et de la transformation en fruits secs. En parallèle de son activité il est investi et militant, notamment au CAJ et dans le groupe local Nord Drôme de la Conf. Son but n'est pas de produire mais de participer à nourrir le territoire de la Galaure...

LMH : Peux-tu nous parler de ta ferme et de tes différentes activités ?

PB : Je suis installé en arboriculture sur 4 hectares. La ferme est en conversion bio et j'ai planté, avec l'aide des copain-ines, des pruniers, des figuiers, des plaqueminiers, du raisin de table et de la pêche de vigne. Le tout est semi-extensif ! Mon objectif est de nourrir le territoire de la Galaure et des environs avec des fruits frais mais également des fruits secs, certaines variétés se prêtant bien au séchage. Je vais me lancer dans la construction de séchoirs solaires pour pouvoir ainsi créer toute une gamme de produits. Ces séchoirs pourront également être utilisés par d'autres producteurs qui pourraient en avoir le besoin.

Pour les circuits de vente, je n'ai pas encore de production mais j'envisage de vendre sur le marché de producteurs bio de la halle de Hauterives et le marché communal hebdomadaire. À terme j'ai prévu un libre-service à la ferme en bord de route. Si je n'écoule pas tout en direct, une partie de la production pourra aussi être vendue en épicerie bio.

LMH : Pourquoi cette installation en arboriculture ?

C'était une installation hors cadre familial : mes grands-parents étaient agriculteurs mais pas mes parents, et je suis juriste de formation en droit maritime. J'ai décidé de me ré-orienter à 30 ans, j'ai passé un diplôme de technicien agricole en maraîchage et arboriculture bio dans les Deux-Sèvres. Ce changement est le résultat d'un long cheminement politique et écologique, ainsi qu'une sensibilité particulière au vivant. Je me suis orienté vers les arbres car ils constituent pour moi une réponse pertinente à de nombreux enjeux actuels que ce soit l'alimentation, la biodiversité, le carbone, le cycle de l'eau... J'ai grandi en Savoie mais il était compliqué de trouver du terrain là-bas. Je suis donc venu dans la Drôme où j'avais cette opportunité de relancer la ferme familiale à Hauterives.

LMH : L'installation s'est bien passée ?

Après ma formation, j'ai été suivi par l'ADEAR pour l'installation, notamment pour chiffrer et mûrir mon projet. C'était vraiment très utile pour envisager les étapes de l'installation, connaître les différents interlocuteurs, établir mon prévisionnel... Je recommande vivement l'ADEAR pour ceux qui s'installent. Je n'ai pas encore demandé la DJA mais ce sera le cas dans les années qui viennent, dès que je commencerai à entrer en production.



Quand je suis arrivé à Hauterives il y avait un réseau d'agriculteurs bio hyperdynamiques, notamment au marché de la halle bien sûr. Tous sont bien impliqués et militants donc j'ai été très bien accueilli.

De plus, j'arrivais avec mon statut de petit-fils de paysan du coin donc l'accueil a aussi été facilité vis-à-vis des autres agriculteurs et gens du territoire. Dans tous les cas, il y a une bonne entente entre agris ici, même si tous ne sont pas sur le même modèle.

Un petit message aux porteurs de projet : n'hésitez pas à venir vous installer dans la vallée de la Galaure ou dans le Nord Drôme !

LMH : Tu t'investis également au CAJ et dans plusieurs structures et associations. Pourquoi cet engagement ?

J'essaie de m'investir au CAJ car je souhaite faire profiter les autres agriculteurs de mes compétences de juriste. C'est sûr que le droit rural n'est pas encore ma spécialité mais je me forme directement au sein de l'association et grâce notamment aux bénévoles déjà impliqués (je rappelle d'ailleurs qu'il y a une permanence les premiers mardis de chaque mois à Crest. N'hésitez pas à prendre rendez-vous en cas de besoin !). Les questions touchent essentiellement aux baux Ruraux, et aux relations entres agris. A savoir : le CAJ peut vous accompagner et vous représenter au TPBR (Tribunal Paritaire des Baux Ruraux).

J'essaie également de m'investir à la Confédération paysanne et nous avons monté avec d'autres confédérés le groupe Local Nord Drôme (voir article p.3 dans ce numéro de LMH). Il démarre plutôt bien ! Cette implication à la Conf' pour moi coulait

Portrait paysan

de source : je suis convaincu que les choix individuels (mon choix d'installation par exemple, de consommer bio...) ne vont pas suffire à ébranler et changer le modèle agricole dominant. Je pense que les changements nécessaires ne pourront arriver que via un rapport de force assumé, pour enfin avancer sur les nombreux chantiers qui nous attendent : l'installation de nombreux paysannes et paysans, la sécurité sociale de l'alimentation, la sortie du libre échange... L'investissement à la Conf' est un des leviers pour créer ce rapport de force !

J'envisage mon installation comme un acte politique, et contre l'agriculture productiviste. Elle pourrait se résumer à cette phrase : « nourrir plutôt que produire ».

LMH : Tu es aussi investi en faveur du vivant ?

Je suis dans un groupe local qui tente de favoriser le plus possible la biodiversité sur les fermes. Ce groupe se formalise via Paysans de nature. Nous sommes accompagnés par un naturaliste et nous essayons de questionner nos pratiques et notre rapport au vivant. Le but est de réensauvager nos fermes tout en étant capable de développer des structures économiquement viables.

J'ai également pu profiter du marathon de la biodiversité pour planter des haies financées par la communauté de communes. La LPO m'a également accompagné dans la création de mares. L'idée est de recréer un maillage de micro milieux diversifiés afin de multiplier les habitats et les niches écologiques pour de nombreuses espèces. Les réponses de prédatations se mettront plus rapidement et efficacement en place au sein de ces systèmes plus complexifiés.

LMH : Quelles sont les principales difficultés aujourd'hui sur la ferme ?

Pour moi, le volet technique est toujours difficile. Paysan est un métier où on apprend toute sa vie ! D'un côté je n'ai pas eu la

chance d'avoir une transmission familiale du savoir paysan et donc je dois chercher beaucoup d'informations et essayer de me former. D'un autre côté ça me permet de rester curieux et toujours ouvert et de ne pas adopter peut-être des habitudes sans les questionner. Il y a toujours cette stimulation intellectuelle intense.

LMH : Quels projets pour demain ?

Je vais essayer d'implanter des essences fixatrices d'azote sur le rang dans les vergers. C'est un projet expérimental : d'une part, je vais ainsi créer différentes strates arbustives pour complexifier le milieu, d'autre part cela devrait apporter directement l'engrais aux arbres.

Un autre projet expérimental concerne les vignes. J'ai pris des plants de raisin de table résistants au mildiou et à l'oïdium. Je vais les conduire en treille c'est-à-dire les faire grimper à 1 m 90 du sol. Cela devrait encore plus limiter les risques de maladie (projections liées à l'eau de pluie) et aussi limiter l'impact de certains animaux comme le blaireau qui aime beaucoup le raisin. Le but de cette conduite en treille de variétés résistantes est de diminuer fortement les traitements et de gagner en ergonomie. Les aspects négatifs sont une densité de plantation plus faible donc moins de production. Au niveau financier cela devrait s'équilibrer avec la baisse des traitements... Sauf bien sûr que l'implantation des vignes est plus chère...

Je réfléchis à une autre activité de polyculture élevage sur la ferme, qui serait complémentaire du verger. Mais ce serait en installant un autre paysan, car je ne compte pas me diversifier. Je reste sur le volet arbo afin de garder du temps pour mes actions militantes... et pour moi ! Ma philosophie en agriculture : il faut prendre soin du sol, prendre soin du vivant, des autres... et prendre soin de soi !

Propos recueillis par Alain Sousa

Conseil de lecture

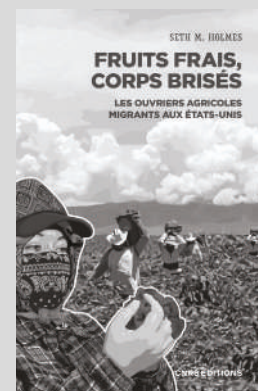
Fruits frais, corps brisés, les ouvriers agricoles migrants aux États-Unis

Livre de Seth M. Holmes - Éditions CNRS

Ce livre est le résultat d'un long travail de terrain auprès de travailleur-euses agricoles saisonnières aux États-Unis, originaires de communautés indigènes mexicaines. Pour rendre compte de l'expérience de ces ouvrier-ères, l'auteur n'a pas hésité à partager temporairement une partie de leur vécu : les suivre dans leur expatriation, traverser avec elles-eux la très dangereuse frontière américano-mexicaine, circuler entre plusieurs États pour faire les récoltes dans des conditions extrêmes, n'accéder qu'à des logements miteux et surpeuplés... Conscient de son statut privilégié, il reconnaît aussi son incapacité à suivre le rythme de travail de ses compagnons, ce qui constitue leur seul espoir de survie économique.

Seth M. Holmes met ainsi en lumière les épreuves physiques d'un travail itinérant, les systèmes de hiérarchies emboîtées et de racismes à multiples couches à l'œuvre dans les fermes. Il s'attache également à documenter les parcours de soins chaotiques et décevants auxquels sont confronté-es les ouvrier-ères lorsque les corps lâchent.

C'est vraiment un ouvrage militant, qui fait bien ressortir les structures économiques et sociales de l'exploitation des corps des migrant-es, et qui met l'accent sur la violence extrême de ces structures. La ségrégation raciale et sociale dont s'accommodent les économies modernes ne peut plus perdurer. Face aux propositions encore trop timides de l'auteur, nous devons vraiment garder notre cap d'un changement radical du système, et continuer à défendre ce modèle d'agriculture paysanne où toutes les formes de domination sont questionnées, puis abolies.



MJD

Déclaration de La Via Campesina sur la guerre contre l'Iran et la politique impérialiste mondiale



Face à la poursuite du conflit au Moyen-Orient, nous partageons avec les lecteur-rices de La Mauvaise Herbe, des extraits de la vive réaction de La Via Campesina (publiée le 6 mars 2026) suite aux attaques armées lancées contre l'Iran le 28 février.

La Via Campesina déclare : Non à la guerre. Non à l'impérialisme. Non à l'occupation.

(...) Aujourd'hui, alors que nous assistons à une escalade militaire effrontée visant l'Iran et son peuple, notre mouvement se lève pour dire, d'une voix qui ne tolère aucune ambiguïté : nous rejetons cette guerre, nous rejetons la logique impérialiste qui l'a produite, et nous refusons que les paysan-ne-s du monde, avec leurs moyens de subsistance, leurs terres et la vie de leurs enfants, paient le prix des ambitions hégémoniques des États-Unis et de l'occupation israélienne.

(...) Ce qui se passe aujourd'hui n'est ni un événement isolé ni une surprise pour ceux qui ont suivi la trajectoire des politiques impérialistes au cours des dernières décennies. C'est l'extension naturelle d'un schéma profondément enraciné : imposer la domination par la force, démanteler la souveraineté des peuples et écraser toute expérience qui ose tracer un chemin indépendant en dehors des structures du capitalisme mondial et de son ordre coercitif.

Lorsque l'impérialisme mondial a décidé d'étrangler le Venezuela, il ne s'est pas limité aux sanctions économiques brutales qui ont transformé un pays capable de se nourrir en une nation luttant pour accéder aux médicaments et au pain. Il a organisé des coups d'État, soutenu des mercenaires et financé des mouvements d'opposition fabriqués, le tout pour ramener ce pays à l'obéissance. (le texte expose ensuite les sanctions imposées à Cuba, au Nicaragua, à la Bolivie)

(...) Le fil conducteur de toutes ces expériences est sans équivoque : les paysan-ne-s, femmes et hommes, sont toujours les premiers à saigner et les derniers à être entendu-es. Lorsque le prix du carburant explose sous le poids des sanctions, les paysan-ne-s ne peuvent plus labourer la terre. Lorsque les chaînes

d'approvisionnement s'effondrent, les semences et les intrants disparaissent des marchés ou deviennent des produits de luxe hors de portée. (...)

En Iran, la même formule est appliquée avec une férocité encore plus grande et avec encore moins de prétexte. Des décennies de sanctions économiques étouffantes ont privé le peuple iranien des besoins les plus élémentaires pour vivre dignement. Aujourd'hui, l'escalade militaire vient couronner une longue campagne d'agression douce et dure. (...)

L'État israélien occupant se tient au premier plan de ce projet de guerre, à la fois partenaire et instigateur, son bras meurtrier ne cessant jamais de frapper à Gaza, au Liban, en Syrie et sur l'ensemble de la région, tout en exigeant que le monde qualifie cela d'autodéfense.

La Via Campesina n'a jamais accepté ce récit et ne l'acceptera pas aujourd'hui. De Gaza, systématiquement assiégée et affamée en violation flagrante de toutes les normes du droit humanitaire international, à l'Iran, ciblé pour être détruit par le fer et le feu, se déploient les fils d'un projet impérialiste intégré unique à l'échelle de la région, un projet dont le but est la subjugation de ses peuples, le pillage de ses ressources et l'élimination de son droit à construire des systèmes alimentaires souverains et à déterminer son propre avenir. (...)

Nous, les paysan-ne-s du monde, produisons la nourriture qui soutient l'humanité et cultivons la terre sur laquelle l'histoire se tourne. Chaque fois que l'impérialisme a déclenché une guerre, nous avons été ceux qui ont récolté la destruction et reconstruit ce qui était brisé avec des mains calleuses et abîmées. Mais nous n'avons jamais été des victimes passives. Nous sommes et restons une force organisée et déterminée, qui sait que l'avenir appartient à ceux qui le plantent dans la liberté et la dignité souveraine, et non à ceux qui l'embrasent avec des agressions qu'ils ont initiées et qu'ils ne peuvent éteindre.

Pas de souveraineté alimentaire sans paix. Pas de paix sans justice. Pas de justice sous occupation et domination.

La terre à ceux qui la travaillent. Paix aux peuples. Autodétermination pour l'Iran et pour tous les peuples qui résistent à l'impérialisme et à ses alliés-es.

Retrouvez le texte complet sur : tinyurl.com/4uek8hfk

Évènements

MARDI 5 MAI À AUTICHAMP SPEED-DATING «RECHERCHE D'ASSOCIÉ-ES»

Cette soirée, organisée par l'Adear et les Fermes Partagées, est à destination des fermes qui cherchent un-e futur associé-e ou des porteurs de projets qui souhaitent monter un projet collectif et cherchent quelqu'un-e avec qui le réaliser. Rdv à 17h sur la ferme de Ken Delcourt, agriculteur myciculteur. Durée du speed-dating : 2h, suivi d'un apéro partagé. Inscription obligatoire, par mail à pauline.raguenet@adeardrome.fr ou par SMS au 07 82 39 28 05.



MARDI 28 AVRIL À PIERRELATTE CAFÉ TRANSMISSION AGRICOLE

De 7h à 9h, au HUB, 1 boulevard Henri Poincaré à Pierrelatte, l'occasion de réfléchir à l'avenir de sa ferme, d'aborder les questions de transmission et de rencontrer des structures ressources pour accompagner votre projet. L'événement est ouvert à tous les agriculteurs et agricultrices et gratuit sur inscription. Renseignements/inscriptions : orlane.leu@adeardrome.fr ou 07 45 21 44 60.



SAMEDI 18 AVRIL À LA BÉGUDE-DE-MAZENC JOURNÉE INTERNATIONALE DES LUTTES PAYSANNES

Quartier les Mouillères à La-Bégude-de-Mazenc.

- 14h-15h30 : Table ronde « Paysanneries contre multinationales, quel rapport de forces ? »
- 16h-17h30 : Table ronde « Quelles solidarités, quels outils ? »
- Expositions : « Terra » exposition photographique de Sebastião Salgado.
- « Réchauffement climatique, les paysans ont la solution »
- « La Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et paysannes »
- Animation musicale : Yko, musicien slameur franco-brésilien
- 18h : Commémoration des 30 ans du massacre d'Eldorado das Carajas.
- 19h : Repas et bar
- 21h : Concert de Forro (Brésil).



Formations

ADEAR DROME

Contact : Pauline 07 82 39 28 05 / Nicolas 07 68 88 96 16 / Orlane 07 45 21 44 60 / contact@adeardrome.fr

Formations :

- > Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité agricole - 5 journées (2 et 24 avril, 7 et 21 mai, 4 juin)
- > Approche des différentes mesures et impacts de la réforme de la PAC, le 21 avril



Petites annonces

FERME À TRANSMETTRE

À céder, exploitation clé en main dans la Plaine Valentinoise. Ferme d'élevage diversifiée en vente directe. L'activité repose sur un modèle de circuit court intégral, 100% transformation (lait, viande chevreux/chèvres/porcs) et vente directe. Élevage Caprin : Troupeau de 70 chèvres avec atelier de transformation fromagère sur place. Ateliers Complémentaires : Élevage de porcs et de poules pondeuses en plein air. Autonomie & Environnement : Production de céréales et luzerne. Conduite en agriculture biologique (non labellisée). Contenu de la vente : bâtiments d'exploitation, parcellaire, cheptel complet et matériel de culture/transformation/vente. Contact 06 78 67 61 11.

CHERCHE EMPLOI SAISONNIER

Je m'appelle Margaux, j'ai 30 ans et j'habite à Valence. Je suis en projet de reconversion vers l'horticulture, avec un projet d'installation comme horizon dans la région. Je cherche un emploi saisonnier dès avril sur une ferme en bio : floriculture ou arboriculture en priorité, maraîchage bienvenu aussi, dans un rayon de 20-30 km autour de Valence. Mon expérience pratique est encore en construction (potager en permaculture, plantation de noyers dans le Royans) mais ma motivation et mon engagement pour l'agriculture biologique sont un bon terreau. Je cherche avant tout à apprendre et à contribuer, en toute humilité, avant de démarrer ma formation dans quelques mois. Contact : ory.margaux1@gmail.com / 06 61 43 82 91

APPEL À SOUTIEN / ACHAT FONCIER

Productrice en AB et cueilleuse de Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales lance un appel à financement participatif pour acquérir des terres, installer une réserve d'eau, du matériel d'irrigation et des serres afin de sécuriser et pérenniser la ferme.

Voir et soutenir son projet sur tinyurl.com/567fmbzn

ÉTUDIANTE CHERCHE MILITANT-ES POUR INTERVIEW TEL

Dans le cadre de mes études de sociologie (Master 2), j'écris un mémoire sur les modalités d'engagement des agriculteur-ices syndiqué-es (participation à action directe et ses risques, parcours d'engagement, vision du métier et du syndicalisme) et je me penche notamment sur leur rapport au cadre légal (vision du droit et de son rôle dans le combat syndical et dans l'encadrement du métier, en tant que régulateur et/ou protecteur notamment).

Le(s) profil(s) recherchés : il s'agirait si possible d'hommes et femmes engagé-es depuis un certain temps dans le syndicat (3 à 5 ans peut-être, mais très flexible) et impliqué-es dans des actions (plus ou moins risquées en terme légal), issu-es ou non du monde agricole.

L'entretien se ferait par téléphone, 30 min selon dispo et anonymisé bien sûr (pas de mention du nom ou autre élément distinctif pour assurer un cadre de sécurité pour la personne).

Contacteur Julie Houeix : 06 75 83 80 97
julie.houeix@gmail.com

CHERCHE PRODUCTEURS POUR FESTIVAL (FÉLINES-SUR-RIMANDOULE)

Festival Les Tricoteurs de Rêves, culturel pluridisciplinaire, immersif et interactif, invite artisans et producteurs à tenir un stand gratuit au cœur d'un espace naturel scénographié, autour de la salle des fêtes de Félines-sur-Rimandoule, les 30 et 31 mai. Renseignements : lestricoteursdereves@gmail.com 07 54 28 49 85

MAISON ET TERRAIN À LOUER (SAINT-UZE)

Je possède une maison de village à Saint-Uze (Drôme des collines) attenante à un terrain de 40 ares avec hangar et dépendance. Je souhaite louer l'ensemble à un(e) maraîcher(e) qui voudrait s'installer en bio.

Contact : jc.robin3@wanadoo.fr



Confédération paysanne 26
C/o Usine Vivante - 24 av Fayolle - 26400 CREST
Tél: 06 56 68 88 17 - 04 75 25 21 72
drome@confederationpaysanne.fr

ISSN 2610-7651 (en ligne), ISSN 2610-0428 (imprimé) - Directeur de publication : Erwan Le Texier

Ont participé à ce numéro : Marie-Pascale Abel-Coindoz, Pierre Biquez, Vasco Bossio, Sameh Chebel, Vincent Delmas, Gisèle Duchâteau, Noé Dupont, Cyrille Fatoux, Anaïs Hammel, Étienne Heulin, Margot Jobbé duval, Denis Lattard, Erwan Le Texier, Mirela Lombardi, Valéry Martineau, Christophe Morantin, Marine Quéret, Christine Riba, Claude Serillon, Galcerand Serralongue, Alain Sousa, Sonia Tonnot.

Imprimerie : Véziant, 26400 Crest

Retrouvez-nous sur Facebook : www.facebook.com/confederationpaysannedrome/



Une AG de la Confédération paysanne dynamique, joyeuse et... engagée !



La Confédération paysanne de la Drôme a tenu son Assemblée Générale annuelle à Solaure-en-Diois le 24 mars. Une belle journée à l'image de notre structure : participative, joyeuse et dynamique ! Le soleil du Diois a éclairé les thématiques au cœur des préoccupations des paysan-nes : le combat pour un revenu digne et la lutte contre les accords de libre échange.

La matinée était consacrée au temps statutaire, avec la traditionnelle présentation des rapports d'activité, moral, d'orientation et financier. Pour équilibrer le bilan financier, l'Ag a voté notamment l'augmentation de 10% des cotisations et table sur l'augmentation des recettes liées à des événements à venir ou à créer. N'hésitez pas à demander les rapports à Anaïs (06 56 68 88 17 / drome@confederationpaysanne.fr).

La nouvelle équipe du Comité Départemental a été élue à l'unanimité, elle est composée de dix paysan-nes :

- Marie-Pascale ABEL-COINDOZ à Aubenasson
- Eric BOUTTIER à Francillon-sur-Roubion
- Vincent DELMAS à Salettes
- Rémy LEGER à Beaumont-lès-Valence
- Valéry MARTINEAU à St-Gervais-sur-Roubion
- Ahn MORLIER à Aucelon
- Julie MEURANT-REYNARD à Mirabel-et-Blacons
- Vincent PALTERA à Die
- Christine RIBA à Cobonne
- Alain SOUSA à Chateauneuf-sur-Isère

Une intervention de nos partenaires présents (Conf' AURA, Ami-es de la Conf' CAJ, ADEAR, Solidarité Paysans, CIVAM) a rappelé nos liens et annoncé les événements des prochaines semaines : AG, formations et autres concerts paysans !

La cheffe du service agricole de la DDT, également présente,

a rappelé le rôle de la DDT et souligné des points de vigilance pour la prochaine campagne PAC (en particulier sur la justification parfois difficile des terres à disposition).

Après un savoureux repas partagé au soleil, entouré des paysages du Diois, les participant-es se sont mis au travail en échangeant sur les différentes façons de s'engager dans le syndicat :

- **l'institutionnel** et la représentation de la Conf' dans les instances officielles : comment faire avancer nos positions sans s'épuiser ;
- du niveau départemental à l'international, en passant par le régional et le national : la légitimité du militant local à participer à tous **les échelons** du syndicat ;
- **les actions** : réflexions sur les thèmes à défendre, les modes d'action qui nous font envie, comment s'organiser...
- **les groupes locaux** : comment les développer, les relier, leur donner du poids dans le syndicat...
- la recherche d'autonomie financière par l'organisation d'événements à l'exemple du festival du film paysan en Ardèche...

Au cœur des thématiques, la question de revenu digne pour tous les agriculteurs, et la lutte contre les accords de libre échange. Une multitude de propositions a émergé, nous voilà regonflés d'idées et d'énergie pour faire vivre et défendre l'agriculture paysanne, avec vous tous-tes, paysan-nes ou Ami-es de la Confédération paysanne !

Parmi les orientations prises pour renforcer nos mobilisations sur le territoire, nous avons constitué un groupe **ACTION**, qui aura pour vocation de fortifier le Comité Départemental dans l'organisation de nos manifestations, en dynamisant des alliances avec les collectifs et associations partenaires. Tous-tes les volontaires sont les bienvenu-es pour prendre part à cette nouvelle dynamique ! Contactez-nous !!

Anaïs Hammel, animatrice